

# REPUBLIQUE DU TCHAD



**Unité-Travail-Progrès**

-----  
**PRESIDENCE DE LA TRANSITION**  
-----

**MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION AGRICOLE**  
-----

**SECRETARIAT D'ETAT**  
-----

**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale (P179238)**

---

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

*VERSION PROVISOIRE*

**Août 2023**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>II</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES PHOTOS</b> .....	<b>IV</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>VIII</b>
<b>DEFINITION DES CONCEPTS CLES</b> .....	<b>XI</b>
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
1.1. <u>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</u> .....	13
1.2. <u>METHODOLOGIE</u> .....	14
1.3. <u>OBJECTIFS DU PROJET</u> .....	14
1.4. <u>COMPOSANTES DU PROJET</u> .....	14
1.5. <u>PRESENTATION DE LA ZONE D’INTERVENTION DU PROJET AGRIBUNINESS ET DE TRANSFORMATION RURALE</u> .....	17
1.5.1 <u>Localisation de la zone du projet</u> .....	17
1.5.2 <u>Profil Socio-économique de la zone du projet</u> .....	19
1.6. <u>RISQUES ET IMPACTS SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET</u> .....	25
<b>2 RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>28</b>
<b>3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>33</b>
3.1 <u>PARTIES TOUCHEES</u> .....	35
3.2 <u>AUTRES PARTIES PRENANTES CONCERNEES</u> .....	38
3.3 <u>INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES</u> .....	41
3.4 <u>DES PERSONNES AGEES SURTOUT CELLES DU TROISIEME AGE (PLUS DE 70 ANS);</u> .....	42
3.5 <u>RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET</u> .....	42
<b>4 MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>44</b>
4.1 <u>OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</u> .....	44
4.2 <u>METHODES DE MOBILISATION DIRECTE AVEC LES PARTIES PRENANTES</u> .....	44
4.1. <u>STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIVULGATION D’INFORMATIONS</u> .....	46
4.2. <u>MESSAGES CLES</u> .....	46
4.3. <u>FORMAT D’INFORMATION ET METHODES DE DIFFUSION</u> .....	47
4.4. <u>COMMUNICATION ECRITE ET VISUELLE :</u> .....	47
4.5. <u>MEDIAS</u> .....	48
4.6. <u>AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION</u> .....	48
4.7. <u>VISITES DES SITES DU PROJET</u> .....	49
4.8. <u>PROPOSITION DE STRATEGIE DE CONSULTATION</u> .....	50
4.9. <u>STRATEGIE PROPOSEE POUR INCORPORER LES VOIX ET POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES</u> .....	53
4.10. <u>CALENDRIER</u> .....	54
4.11. <u>EXAMEN DES COMMENTAIRES</u> .....	55
4.12. <u>PHASES FUTURES DU PROJET</u> .....	55
<b>5 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</b> .....	<b>56</b>
5.1. <u>MECANISME PROPOSE</u> .....	57
5.2. <u>DETAILS DU MGP</u> .....	59
<b>6 SUIVI ET REPORTING</b> .....	<b>66</b>
6.1. <u>IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES ACTIVITES DE SUIVI</u> .....	66
6.2. <u>RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES</u> .....	67
<b>7 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L’EXECUTION DES ACTIVITES D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>68</b>
7.1. <u>PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DU PROJET D’AGRIBUNINESS ET DE TRANSFORMATION RURALE</u> .....	68
7.2. <u>FONCTIONS ET RESPONSABILITES DE GESTION DU PMPP</u> .....	72
7.3. <u>RESSOURCES</u> .....	72

<b>CONCLUSION</b> .....	<b>74</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 1 : PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES IDENTIFIEES DU PROJET D'AGRIBUSINESS ET DE TRANSFORMATION RURALE</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 2: PARTIES PRENANTES DE LA SOCIETE CIVILE ET DE LA COMMUNAUTE DU PROJET D'AGRIBUSINESS ET DE TRANSFORMATION RURALE</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 3: PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 4: CALENDRIER ET ACTIVITES DE LA MISSION</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 5 : LISTES DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES ET QUELQUES PHOTOS ILLUSTRATIVES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES REALISEES</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 6: LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DANS LA ZONE DU PROJET</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 7: RESEAUX DE COMMUNICATION DISPONIBLES DANS LES LOCALITES VISITEES</u> ..	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 8 : LISTE DES MEDIAS DE LA PRESSE ECRITE</u> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 9 : LISTES ET DONNEES RELATIVES AUX DIFFERENTS MEDIAS AUDIOVISUELS AU TCHAD</u>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<u>ANNEXE 10 : SYNTHESE DES CONSULTATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES PRENANTES</u> ..	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1 : Description des activités du projet par composantes</u> .....	15
<u>Tableau 2 : profil socio-économique de la zone du projet</u> .....	19
<u>Tableau 3 : Analyse des risques et impacts sociaux potentiels génériques globaux du projet</u> .....	25
<u>Tableau 4 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes durant la préparation du Projet</u> .....	28
<u>Tableau 5 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes</u> .....	30
<u>Tableau 6 : Parties prenantes touchées ou affectées</u> .....	36
<u>Tableau 7 : Parties prenantes concernées</u> .....	39
<u>Tableau 8 : Besoins des Parties Prenantes</u> .....	42
<u>Tableau 9 : Stratégie de communication avec les parties prenantes</u> .....	49
<u>Tableau 10 : Stratégie de consultation des parties prenantes</u> .....	50
<u>Tableau 11 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP</u> .....	54
<u>Tableau 12: Composition des comités par niveau de résolution des plaintes</u> .....	58
<u>Tableau 13 : Plan d'action du MGP</u> .....	62
<u>Tableau 14 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes</u> .....	64
<u>Tableau 15 : Programme de suivi environnemental et social</u> .....	66
<u>Tableau 16 : Synthèse du PMPP</u> .....	68
<u>Tableau 17 : Equipe de gestion du PMPP</u> .....	72
<u>Tableau 18 : Budget annuel estimatif de PMPP</u> .....	73

## LISTE DES FIGURES

<u>Figure 1 : Carte de la zone d'intervention du Projet</u> .....	18
---	----

## LISTE DES PHOTOS

<u>Photo 1: rencontre de cadrage avec le personnel du projet.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 2: entretien avec la déléguée provinciale de la production et transformation agricole (personnalité assise à l'extrême droite).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 3: entretien avec l'inspecteur provincial du travail (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 4: entretien avec le Secrétaire général du Comité provincial d'Action (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 5: photo de l'entretien avec le personnel de la délégation provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 6: photo de famille de l'entretien avec le chef de service de l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (troisième personnalité de la droite vers la gauche).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 7: entretien avec le chef secteur de l'élevage et des ressources animales (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 8: entretien avec le secrétaire de la délégation provinciale de l'environnement, de la pêche et du développement durable (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 9: entretien avec le chef de base phytosanitaire. (deuxième personnalité de la gauche vers la droite).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 10: photo de famille de l'entretien avec le personnel de l'Agence Nationale de Lutte anti Acridienne (ANLA).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 11: entretien avec le chef d'antenne d'Abéché de l'Office National des Médias Audiovisuels (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 12: entretien avec le directeur de cabinet du gouverneur de la province du Ouaddaï (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 13: photo de l'entretien avec le délégué (personnalité à l'extrême gauche) et le régisseur (deuxième personnalité de la gauche vers la droite de la délégation provinciale de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 14: photo de l'entretien avec le délégué (personnalité assise dans son bureau) du ministère de la jeunesse et du leadership Entrepreneurial et son staff.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 15: focus group avec les membres du Conseil National de Concertation des Producteur Ruraux du Tchad (CNCPRRT).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 16: photo de l'entretien avec le chef de canton (troisième personnalité de la droite vers la gauche) et le Président de l'Association de Développement Cantonal (deuxième personnalité de la gauche vers la droite).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 17: focus group avec les organisations paysannes des hommes producteurs de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 18: focus group avec les organisations paysannes des femmes productrices de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 19: entretien avec le délégué Nord-Est de l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (personnalité assise dans son bureau).</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 20: l'étape de la cuisson de l'arachide.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 21: l'étape de la transformation de l'arachide en huile ou en tourteaux.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 22: les tourteaux d'arachide.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 23: l'huile d'arachide.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 24: photos des poulets.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 25: photos des pigeons.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 26: photos des produits vétérinaires utilisés pour le traitement des volailles.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 27: photos de la couveuse.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 28: magasin de stockage et vente d'arachides.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 29: magasin de stockage et de vente de sésames.</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Photo 30: magasin de stockage et ventre de maïs.</u>	Erreur ! Signet non défini.

Photo 31: vente de poulets et pigeons au marché de volaille d'Abéché...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 32: photos de l'insecticide PYRISTAR...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 33: photo de l'insecticide SCORTH..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 34: échantillons des produits phytosanitaires commercialisés au marché d'Abéché...... **Erreur ! Signet non défini.**

**Signet non défini.**

Photo 35: photos de l'un des sites de stockage de déchets dans la ville d'Abéché.**Erreur ! Signet non défini.**

Photo 36: zone d'érosion dans la villa d'Abéché...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 37:La disparition de l'hyphaene thebaica (doumier) en raison de l'utilisation de ses fruits pour cuire les briques en terre cuite...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 38: dégradations des soles par la présence des carrières de fabrication de briques en terre cuite...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 39: Prise de contact avec le représentant du délégué provincial de l'agriculture de province de Hadjer Lamis (la personnalité assise)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 40: Civilités et entretien avec le secrétaire général du gouvernorat(deuxième personnalité de la gauche vers la droite)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 41: Entretien avec le chef secteur élevage de Bol(deuxième personnalité de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 42: Entretien avec le directeur de la radio kadaye de Bol(deuxième personnalité de la gauche vers la droite)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 43: Entretien avec le délégué par intérim de l'environnement de la province du Lac /Bol(deuxièmes personnalités de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 44:Entretien avec l'inspecteur des cadastres de la ville de Bol:(personnalité assise).... **Erreur ! Signet non défini.**

**Signet non défini.**

Photo 45: entretien avec le procureur de la ville de Bol (deuxièmes personnalité de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 46: entretien avec le responsable du centre social de la ville de Bol (personnalité assise)..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 47: entretien avec le délégué en charge de l'agriculture (deuxièmes personnalité de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 48: entretien avec l'inspecteur de travail de la ville de Bol (personnalité assise)**Erreur ! Signet non défini.**

**non défini.**

Photo 49: Entretien avec le chef d'agence BSIC de la ville de Bol (personnalité assise)**Erreur ! Signet non défini.**

**non défini.**

Photo 50: Entretien avec le chef de canton de la ville de Bol (deuxièmes personnalité de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 51: Entretien avec le 1<sup>er</sup> adjoint du président du comité islamique de Bol (deuxièmes personnalité de la droite vers la gauche)...... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 52: Photo de famille avec les représentants des associations et ONG de lutte contre les VBG et l'action sociale de Bol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 53: Photo de famille avec le groupement des femmes productrice de Bol**Erreur ! Signet non défini.**

**défini.**

Photo 54: Photo de famille avec le groupement des hommes producteurs (agriculture , producteur semenciers, pêche et élevage ) de Bol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 55: Entretien avec les représentants des églises évangéliste de Bol . **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 56: photo de famille avec les producteurs semenciers de bol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 57: Photo de famille avec les associations des jeunes) de Bol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 58: entretien avec le responsable vulgarisation de la SODELAC de Bo**Erreur ! Signet non défini.**

**défini.**

Photo 59: dispositif de séchage du poisson sur le site de koudouboul..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 60: magasin de stockage des semences..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 61: magasin de stockage des semences..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 62: une vue de la conservation du poisson dans des sacs pour le transport sur le marché de Bol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Photo 63: une exposition du poisson à même le sol sur le marché..... **Erreur ! Signet non défini.**

<a href="#"><u>Photo 64: une vue du site des pêcheurs de koudouboul</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 65: une vue du dispositif de séchage du poisson des pêcheurs de koudouboul</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 66 : pesticides homologués parastar</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 67 : pesticides homologués PROTEC DP</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 68: herbicide non homologués pour le maïs vendu sur le marché local</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 69::une vue des pesticide et herbicides vendus sur le marché local produit venus du nigeria</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 70: une vue du depotoire de la ville de Bol</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 71: les ordures sont entassées et brulées à l'air libre</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 72: une vue des déchets jetés en pleine nature</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 73: les ordures sont entassées et brulées à l'air libre</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>photo 74.: une vue de l'ensablement progressif du lac et des herbes envahissantes les berges du lac</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 75:Entretien avec le Délégué de l'agriculture du Borkou / Faya Largeau personnalité au milieu en boubou gris</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 76:entretien avec le Délégué de l'élevage du Borkou /Faya largeau personnalité assise sur la chaise a gauche</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 77:Entretien avec la Déléguée de l'action sociale du Borkou/ Faya Largeau personnalité assise au milieu</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 78: Entretien avec la Déléguée par intérim de l'environnement du Borkou/ Faya Largeau personnalité assise au milieu</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 79 : Focus group avec les associations des femmes paysannes du Borkou / Faya Largeau</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 80:Focus group avec les associations des hommes de la province du Borkou /Faya Largeau</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 81:Entretien avec les OSC de la province du Borkou / Faya Largeau</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 82:champ de palmier dattier a Tchangsous</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 83:visite de site de dépotoir déchets</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 84:Champs de palmiers dattiers incendiées</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 85:photo d'une jeune fille qui récolte la datte</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 86: photo échantillon d'un élément attractif de feu chez le palmier dattier</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 87:deuxième site de palmiers dattiers incendié</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>photo 88::site aménagé de l'ANADER DE FAYA</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 89: Entretien avec le Délégué de l'Economie et du Plan, personnalité assise</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 90: Entretien avec le directeur de cabinet du gouvernement, personnalité au milieu</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 91: Entretien avec le Directeur de l'administration et des finances assurant l'intérim de Secrétaire Général de la mairie, personnalité au milieu</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 92: Entretien avec le personnel de la délégation de l'Elevage et aux Productions Animales</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 93: Entretien avec le personnel de la délégation de la Production et de la Transformation Agricole de Pala</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 94: Entretien avec le personnel de la délégation chargée du Genre et de la Solidarité nationale de Pala</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 95: Entretien avec le Délégué de l'environnement, de la pêche et du développement durable, personnalité au milieu</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 96: Entretien avec un agent de la délégation de l'inspection du travail</u></a>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#"><u>Photo 97: Consultation avec les femmes agriculteurs et éleveurs de koutoukouri dans le canton de Doué</u></a> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

*Photo 98: Consultation avec les femmes éleveurs. Du village de koutoukouri dans le canton de Doué.*  
..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 99: Consultation avec les hommes agriculteurs et éleveurs du village koutoukouri dans le canton de Doué* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 100: Entretien avec le chef de service chargé de l'aménagement territorial de l'urbanisme et de l'habitat* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 101: Consultation avec les commerçants de produits agricoles.*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 102: Entretien avec le Gestionnaire des crédits à l'union des clubs d'Epargne et de crédit (UCEC).*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 103: Entretien avec les commerçants de poisson et les syndicats de la délégation de l'élevage de Pala.* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 104: Prise de vue illustrant la pratique de l'élevage divaguant.*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 105: Prise de vue des moyens de labour utilisé dans la localité du Mayo Kebbi Ouest...* **Erreur ! Signet non défini.**

**Signet non défini.**

*Photo 106: Prise de vue illustrant la pratique de l'élevage divaguant.* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 107: prise de vu illustrant les moyens de transport utilisé par les commerçants de poisson pour importer le poisson depuis le Cameroun.*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 108: lieu de vente de poisson dans la ville de Pala.* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 109: Marche de poissons.* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 110: prise de vue de la vente de poisson en gros et en détails de la ville***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 111:: prise de vue illustrant du moyen de transport du poisson*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 112: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 113: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 114: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 115: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 116: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 117: Prise de vue des produits phytosanitaires dans le marché de bagadji***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 118::Prise de vue de la décharge du quartier Sara.*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 119: Prise vue de la décharge du marché de bagadji de la ville de Pala***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 120: Traces de drainage avec des ordures ménagères*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 121: Prise de vue de la décharge du quartier Sara.*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 122: Prise vue du bois de chauffe mise en vente pour les besoins des ménages***Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 123: Photo de famille avec le Gouverneur de Doba avec ses collaborateurs {personnalité au fond}* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 124: photo de famille avec le Délégué provincial de la fonction publique de Doba {personnalité à droite }*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 125: photo de famille avec le Délégué provincial de la solidarité nationale. {personnalité à droite}*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 126: photo de famille avec le Délégué provincial de l'infrastructure et désenclavement de Doba {personnalité à droite}* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 127: photo de famille avec le Délégué de l'Environnement de Doba { personnalité à droite}* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 128: Photo de famille avec le Délégué provincial de la Prospective économique et des Partenaires internationaux. { personnalité à droite}*..... **Erreur ! Signet non défini.**

*Photo 129: Photo de famille avec la Déléguée provinciale de l'agriculture( personnalité à droite}* ..... **Erreur ! Signet non défini.**

<u>Photo 130: Photo de famille avec le Délégué provincial de l'administration du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme { personnalité à droite}</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Photo 131: Photo de famille avec avec la Déléguée provinciale de l'Elevage et de la Production animale. {Personnalité à droite }</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Photo 132: Photo de famille avec le chef de l'agence ONAPE</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Photo 133: Focus group avec les services techniques de Doba</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Photo 134: Photo de famille avec les ONG et associations intervenant en faveur des victimes de VBG et VFE de Doba</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<u>Photo 135.: Focus group avec les organisations paysannes femmes</u> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABAMUS	Association pour la Bienfaisance et d'Appui Multisectoriel
ACTT	Association des Autorités Traditionnelles et Coutumières du Tchad
ADC	Association de Développement Cantonal
ADES	Agence de Développement Économique et Social
ADI	Association pour le Développement Intégré
ADMC	Association pour le Développement Communautaire
AFCEET	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise
AFD	Agence Française de Développement
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
ALBIA	Projet de développement local et d'adaptation au Tchad
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANLA	Agence National de Lutte Antiacridienne
APDS	Actions Pour le Développement et le Social
APRODIF	Association pour la Promotion de Développement Intégré et de la Formation
ASD	Association pour le Secours et le Développement
ASKSA	Association des Sara Kaba pour la solidarité et l'entre-aide
ATADEL	Association Tchadienne d'Appui au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Commerciale du Chari
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement
BM	Banque Mondiale
BSIC	Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CADLC	Collectif des Associations de Développement du Loug Chari
CAFDL	Associations des Femmes pour le Développement du Lac
CCA	Comité Communal d'Action
CCSC	Communication pour le Changement Social et de Comportement
CDA	Comité Départemental d'Action
CDPEA	centre de développement et de promotion des entreprises agricoles
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CET	Conférence Episcopale du Tchad
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Social
CNCPRT	Conseil National de Concertation des Producteur Ruraux du Tchad
CNLS	Comité national de lutte contre le sida
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CONAF	Conseil National des Femmes Leaders- Tchad
CPA	Comité provincial d'Action
CPA	Comité Provincial d'Action
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CSAI	Conseil Supérieurs des Affaires Islamiques
CSAPR	Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation
CSAPR	Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation

CTO	Centres de Transit et d'Orientation
CV	Comité Villageois
DEELCPN	Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement
DSSIS	Direction des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel
ECOSIT 4	Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad
EEMET	Entente des Eglises et Mission Evangéliques au Tchad
ESS	Expert en Sauvegarde Environnementale
FORMI	Projet Formation et Insertion des jeunes au Tchad
IEC	Information Education et Communication
IFC	Société Financière Internationale
IHDL	Initiative Humanitaire pour le Développement
IRC	International Rescue Committee
JEDM	Jeunesse Espace Développement Multiforme
MENPC	Ministère l'Education Nationale et de la Promotion Civique
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MFPDS	Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Social
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGSN	Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale
MJLE	Ministère de la Jeunesse et du Leadership Entrepreneurial
MTA	Ministère de l'Administration du Territoire
NES	Normes Environnementales et Sociales
OHD	Organisation Humanitaire et du Développement
OILCEV	Organisation Internationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent
ONAMA	Office Nationale des Médias Audiovisuels
ONAPE	Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OP	organisation des producteurs
OSC	Organisations de la société civile
PAG	Projet d'Appui à la bonne gouvernance
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PARSEBALT	Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables dans le Bassin du Lac Tchad
PASARCA	Projet d'Appui au Secteur Agricole du Tchad et de Réponse à la crise alimentaire
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PCMB	Projet de Construction de Micro Barrages
PDR	Programme du Développement Rural
PEDC	Projet Evangélique de développement Communautaire
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PENSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'œuvre
PGP	Plan de Gestion des Pestes
PHSE	Plan Hygiène Sécurité Environnement
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRCPT	Projet de Renforcement de Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad
PREPAS	Projet de Renforcement de l'Élevage Pastoral au Tchad
ProQEB	Programme pour la Promotion de la Qualité de l'Éducation de Base au Tchad
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal
RAFC	Responsable Administratif et Financier et Comptable
RePER	Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience
RTN	Radio Terre Nouvelle
SC	Spécialiste en communication
SFI	société financière internationale
SGT	Société Général Tchad
SODELAC	Société de Développement du Lac
SPM	Spécialiste de Passation des Marchés
SSE	Spécialiste en suivi évaluation
SSS	Expert en Sauvegarde Sociale
UADSK	Union des Associations pour le Développement de la Sous-Préfecture de Karal
UCCT	Union des Cadres Chrétiens du Tchad
UCEC	Union des Clubs d'Épargne et de Crédits
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNDAF	Nations Unies d'Assistance au Développement
VBG	violences basées sur le genre
VFE	Violences Faites aux Enfants

## DEFINITION DES CONCEPTS CLES

**Abus sexuel :** Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

**Autres parties prenantes :** L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt quelconque dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

**Exploitation sexuelle :** Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

**Harcèlement sexuel :** Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle. C'est également « Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique non désiré de nature sexuelle ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Il peut s'agir d'avances sexuelles importunes ou de demandes de faveurs sexuelles, et cela peut se produire dans le cadre d'activités en ligne ou de communications mobiles, ainsi qu'en personne » (ESF for IPF Operations, 2022, p. viii).

**Impacts environnementaux et sociaux :** L'impact environnemental et social est un effet direct ou indirect, immédiat ou à long terme, d'une intervention planifiée (projet, activité, etc.) sur le milieu naturel et humain, dans un intervalle de temps déterminé et sur une aire géographique définie.

**Mécanisme de gestion des plaintes :** Un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'amélioration à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties affectées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

**Parties affectées par le projet :** L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.

**Personnes défavorisées ou vulnérables :** L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière.

**Travailleur du projet :** Il s'agit de - (a) toute personne employée directement par l'Emprunteur, (y compris le promoteur du projet et/ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par des tierces parties pour effectuer des travaux liés aux

fonctions clés du projet, indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi.

**Risque environnemental et social :** Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue.

**Violence basée sur le genre :** Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la violence basée sur le genre, 2015, p.5).

## INTRODUCTION

### Contexte et justification

Le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale est une initiative du gouvernement de la République du Tchad avec l'appui de la Banque mondiale. Cet important programme vise à améliorer la compétitivité, l'inclusivité et la résilience de chaînes de valeur agricoles sélectionnées dans les zones d'intervention du projet au Tchad.

Le Tchad dispose de nombreuses opportunités agro-industrielles dans le secteur des cultures. Le secteur agroalimentaire au Tchad reflète l'économie dans son ensemble. Les entreprises agro-industrielles formelles, c'est-à-dire celles qui sont enregistrées et paient des impôts sur la base de procédures comptables écrites et auditées, sont moins nombreuses et généralement de plus grande taille que les entreprises qui composent le secteur informel. Ce dernier est surtout caractérisé par les milliers de micro-petites et moyennes entreprises ainsi que de petites coopératives mal structurées dispersées à travers le pays. En termes de matières premières agroalimentaires potentielles, le Tchad est l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de graines de sésame (33,8 millions USD d'exportations en 2019), la plupart étant destinées à l'exportation vers l'Asie via le Nigeria. Les graines de sésame blanches et noires sont cultivées dans le sud et le centre du Tchad. C'est également le deuxième producteur mondial de gomme arabique de qualité supérieure (21,5 millions USD en 2019).

Cependant, le développement des chaînes de valeur du sésame et de la gomme arabique souffre d'une réglementation et d'une gestion faibles, d'une fiscalité inappropriée et d'un manque de soutien gouvernemental (*World Bank, : Resilience in Uncertain Times - Harnessing Agriculture and Livestock Value Chains, Chad Economic Update, 2022*). Premièrement, il n'y a pas de réglementation sur le classement de la qualité et la traçabilité, et l'absence d'installations de tri réduit la qualité. La faible organisation du secteur contribue également au pouvoir de négociation limité des producteurs. Deuxièmement, ces produits souffrent d'une politique fiscale inadaptée. Par exemple, les exportateurs de sésame sont confrontés à des taxes locales importantes, parfois dans chaque canton par lequel transitent les marchandises. Enfin, les intrants gérés par le gouvernement (principalement les engrais) et les programmes de formation sont tous orientés vers le coton.

La mise en œuvre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale va certainement générer des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs, d'où la nécessité d'élaborer des mesures d'atténuation et de mitigation spécifique au projet. La préparation du plan environnemental et social exige que les parties touchées et concernées soient dûment consultées pour s'assurer que leurs opinions et leurs préoccupations sont intégrées et abordées par le Projet. Une attention particulière doit être prêtée aux populations souvent écartées ou vulnérables dans la société notamment les femmes. Cette adhésion efficace des parties prenantes au projet peut améliorer sa durabilité environnementale et sociale et contribuer de manière significative à la réussite de la mise en œuvre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale.

## Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet : des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- Participation éclairée et retour d'information : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- Inclusivité et sensibilité : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.
- Flexibilité : (*inclure si nécessaire*) Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

## Objectifs du Projet

Le principal objectif du projet Agribusiness et de transformation Rurale vise à améliorer les rendements de l'agriculture et de renforcer/créer des chaînes de valeur dans le cadre d'une agriculture intelligente face au climat. Cet accroissement passera par le renforcement du système agricole, l'amélioration par la durabilité de la base productive dans les zones ciblées et le développement de la chaîne de valeur des différents produits agricoles. Le projet est divisé en quatre composantes techniques majeures et d'une composante d'appui à la mise en œuvre qui concourent à accroître la compétitivité, l'inclusion et la chaîne de valeur.

## Composantes du Projet

Les activités susceptibles d'affecter les parties prenantes sont regroupées à travers les composantes du projet qui sont décrites dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Description des activités du projet par composantes.**

Sous composantes	Activités envisagées	Coûts en dollars (\$)
<p><b>Composante 1 : Appui au cadre institutionnel, renforcement de capacité, et promotion d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat agricole</b></p>	<p>Cette composante financera le renforcement des politiques et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat agricole ainsi que les bases institutionnelles pour améliorer la performance des entreprises agricoles au Tchad. L'objectif est de favoriser les investissements dans les entreprises agricoles en réduisant les coûts de transaction commerciale.</p> <p>Cet objectif va être poursuivi à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) la mise en place d'un centre de développement et de promotion des entreprises agricoles (CDPEA) ;</li> <li>(ii) préparer un plan stratégique opérationnel technique et financier pour le développement de l'agro-industrie en partenariat avec la société financière internationale (SFI), les ministères de tutelles, les organisations des producteurs et d'agro entrepreneurs, et d'autres partenaires techniques clés ;</li> <li>(iii) l'examen et la mise en jour des politiques commerciales des produits agricoles ;</li> <li>(iv) l'amélioration des normes sanitaires et phytosanitaires ;</li> <li>(v) l'examen et la mise à jour des politiques nationales agricoles pour favoriser l'introduction et le transfert des nouvelles technologies agricoles ;</li> <li>(vi) des programmes de renforcement de capacités des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, de l'Entrepreneuriat, du commerce et de l'industrie, ainsi que de la formation professionnelle.</li> </ul>	<p><b>16,51 millions de dollars dont, 15,23 millions de dollars de l'IDA ; 0,24 million de dollars du Gouvernement et 1,04 millions de dollars des Bénéficiaires</b></p>
<p><b>Composante 2 : Développement d'une production tirée par le marché, inclusive et résiliente</b></p>	<p>Cette composante est de permettre aux producteurs des chaînes de valeur prioritaires dans les bassins de production sélectionnés de tirer parti de l'évolution rapide de la demande du marché et de renforcer la résilience de leurs systèmes de production agricole en améliorant la productivité et en gérant les risques liés au changement climatique.</p> <p>Les activités suivantes seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) soutenir les services de conseil agricole pour la promotion de technologies de production améliorées et de solutions résilientes au changement climatique ;</li> <li>(ii) appuyer les services phytosanitaires et de santé animale spécifiques aux systèmes d'élevages intensifs et semi intensifs à des chaînes de valeur ciblée ;</li> <li>(iii) appuyer à la mise en place et à l'organisation des producteurs (OP);</li> </ul>	<p><b>71,65 millions de dollars dont 68,22 millions de dollars de l'IDA et 3,43 millions de dollars de bénéficiaires locaux</b></p>



Sous composantes	Activités envisagées	Coûts en dollars (\$)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>(iv) faciliter l'accès aux financements des petits producteurs agricoles ;</li> <li>(v) faciliter des meilleurs connexions entre les marchés des intrants et des extrants, notamment par le biais de plateformes d'innovation ; et</li> <li>(vi) promouvoir les systèmes de récépissés d'entrepôt pour améliorer l'accès au crédit saisonnier pour les intrants</li> </ul>	
<p><b>Composante 3 : Faciliter l'accès au marché et la valeur ajoutée grâce à l'approche micro-pôles de croissance agricole;</b></p>	<p>L'objectif de cette composante est d'améliorer la compétitivité des entreprises agricoles dans des bassins géographiques sélectionnés en stimulant le commerce agricole grâce à des chaînes de valeur plus efficaces, à une plus grande valeur ajoutée et à l'accès à de nouveaux marchés.</p> <p>Les principales activités financière comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) une gamme de services de développement des entreprises permettant aux entreprises agricoles participantes d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'affaires ;</li> <li>(ii) une assistance technique aux AP pour faciliter l'accès à une large gamme de services financiers ;</li> <li>(iii) la promotion de partenariats public-privé pour des investissements clés à des PME agroalimentaires à fort potentiel de croissance dans les micro-pôles;</li> <li>(iv) (le recrutement des équipes de facilitation des clusters dans les bassins de production;</li> <li>(v) la promotion de programmes de sensibilisation et des investissements;</li> <li>(vi) des analyses sectorielles des cartographies de ressources et des études de la chaîne de valeur ;</li> <li>(vii) des services d'appui à la certification ;</li> <li>(viii) la construction et la mise à niveau d'infrastructures collectives y compris des entrepôts modernes, des marchés de vente en gros des produits agricoles, de bétail, des entrepôts frigorifiques et de conditionnement ; et</li> <li>(ix) la mise en place d'un système efficace d'information sur le marché.</li> </ul>	<p><b>111,50 millions de dollars dont 84,63 millions de dollars de l'IDA ; 1,00 millions de dollars du Gouvernement; 8,30 millions de dollars des bénéficiaires locaux et 17,56 millions de dollars de l'IFP</b></p>
<p><b>Composante 4 : Intervention d'urgence contingente (CERC).</b></p>	<p>C'est un mécanisme de financement des dépenses éligibles en cas de crise et d'urgence due à une catastrophe naturelle. L'activation de cette composante permet de décaisser rapidement les fonds pour réduire les dommages, assuré la continuité des activités et se remettre plus rapidement d'une catastrophe</p>	<p>0</p>

Sous composantes	Activités envisagées	Coûts en dollars (\$)
<b>Composante 5 : Coordination, gestion, suivi et Evaluation du projet</b>	<p>L'objectif est la mise en place d'un système efficace de coordination, gestion, suivi et évaluation du projet. Elle comprendra les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) la mise en place et le maintien des systèmes de gestion financière et de passation des marchés ;</li> <li>(ii) rendre compte des activités du programme ;</li> <li>(iii) assurer la pleine mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales ;</li> <li>(iv) maintenir et assurer la performance du système de suivi et d'évaluation ; et</li> <li>(v) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des connaissances et de communication pour le développement.</li> </ul>	<b>22,42 millions de dollars dont 21,92 millions de dollars de l'IDA ; 0,50 millions de dollars du Gouvernement;</b>

*Source : Extrait TDR et Document de conception du projet et la mission d'élaboration du PMPP juin 2023*

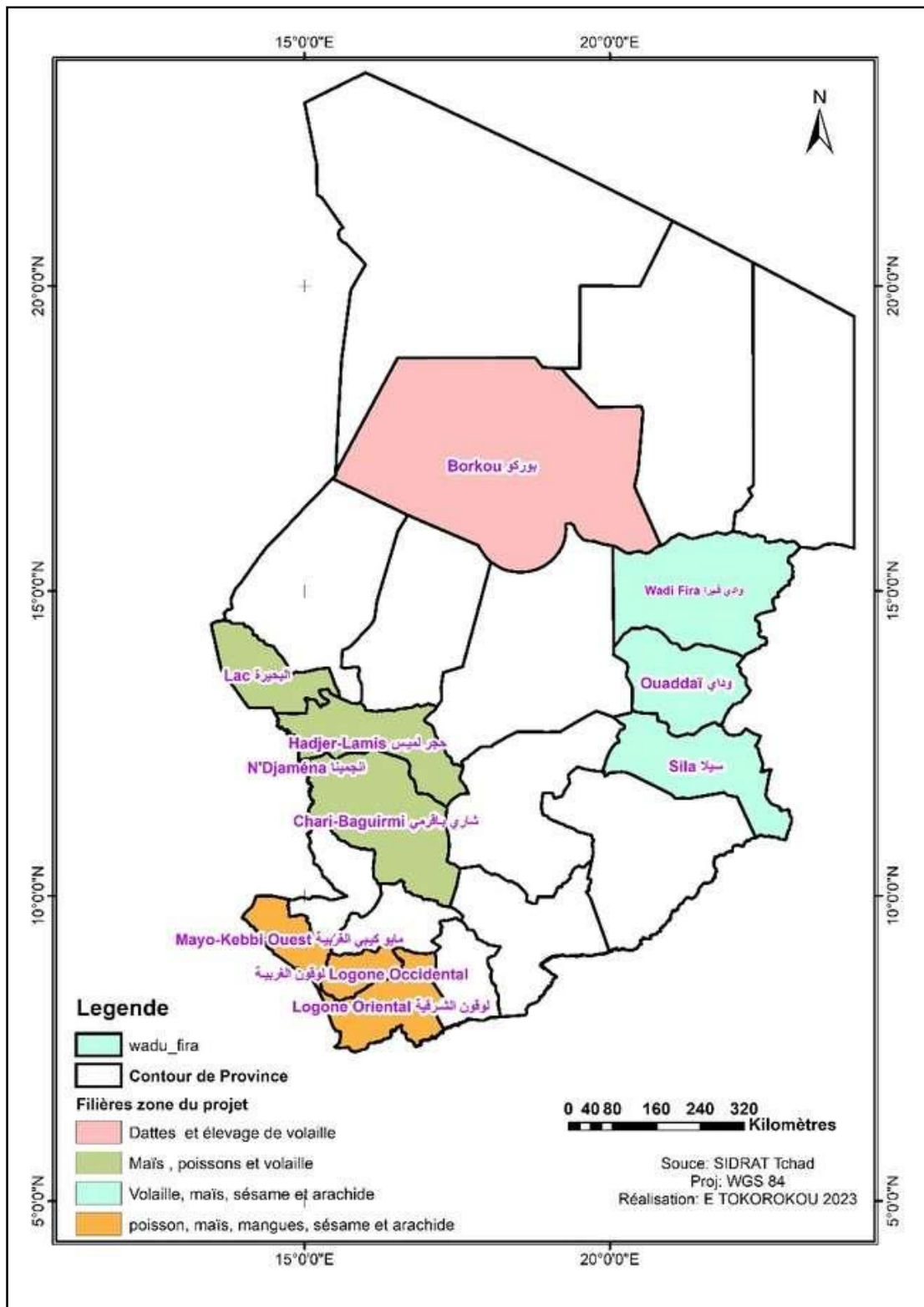
## 1.5 Présentation de la zone d'intervention du projet Agribusiness et de transformation rurale

### Localisation de la zone du projet

La zone du projet est constituée de 4 blocs ou antennes il s'agit de :

- Antenne Nord (Faya) : Située au centre Nord, la province du Borkou avec les filières dattes et volaille
- Antenne Sud (Doba);située au sud ouest du Tchad, cette antenne couvre les provinces du Mayo Kébbi Ouest, du Logone Oriental et du Logone Occidental avec les filières poisson, maïs, mangues, sésame et arachide
- Antenne Est (Abéché) : Situées à l'est du tchad, les provinces du Wadi Fira, du Ouaddaï et du Sila avec les filières volaille, maïs, sésame et arachide
- Antenne Centre (Massakori): située à l'ouest du Tchad, les Provinces du Lac, du Chari Baguirmi et de Hadjer Lamis et Ndjamena avec les filières maïs, poissons et volaille

Cet ensemble territorial couvre une superficie totale de 534 274 km<sup>2</sup>, il est localisé sur la carte ci-contre.



## Profil Socio-économique de la zone du projet.

Tableau 2 : profil socio-économique de la zone du projet.

VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet					
Population	<p>Au regard des données de l'INSEED, actualisées en 2020 par la DSPSN la population totale de zone du projet est de 10 346 574 habitants. Cette population est inégalement répartie. En effet ceci se traduit par une densité de cette population. Ainsi à la densité moyenne de la population qui est de 20,21 19,37hbt /km<sup>2</sup> pour l'ensemble, s'oppose des extrema. Ainsi la province de N'Djaména connaît une densité de 3257,47 hab/km<sup>2</sup> alors que la province au nord de la zone (Borkou) a une densité de 0,59 hbt/km<sup>2</sup> (Carte Annexe 24)</p> <p>Dans l'ensemble on notera que la population globale de la zone du projet occupe une proportion de 59 % de celle de l'ensemble du pays.</p>					
		<b>PROVINCE</b>	<b>POP2020</b>	<b>SUPERFICIE (km2)</b>	<b>DENSITE (hbt/km2)</b>	<b>PROPORTION (%)</b>
		Borkou	138 806	236 000	0,59	1
		Chari Baguirmi	849 423	47 488	17,89	8
		Hadjer-Lamis	827 737	29 372	28,18	8
		Lac	726 598	21 909	33,16	7
		Logone occidentale	1 037 919	8 916	116,41	10
		Logone orientale	1 193 767	23 821	50,11	12
		Mayo-kebbi Ouest	848 447	12 940	65,57	8
		Moyen Chari	882 328	40 407	21,84	9
		N'Djaména	1 628 735	500	3257,47	16
		Wadi Fira(2009)	494 933	46 850	10,56	5
		Ouaddaï	1 074 506	30 070	35,73	10
		Sila	643 375	36 001	17,87	6
	<b>TOTAL</b>	<b>10 346 574</b>	<b>534 274</b>	<b>19,37</b>	<b>100</b>	
	<p><i>Source : Direction des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire (DSSIS 2020)</i></p> <p>En outre, selon la revue interne sur le secteur rural au Tchad 2011 publiée par l'AFD et la BM, la zone du projet comprend des musulmans, des chrétiens et très marginalement des animistes. Par ailleurs le français et l'arabe sont les seules langues officielles.</p>					
Infrastructures de transport	<p>La densité routière, tout comme celle de la population, varie fortement en fonction des zones climatiques, allant d'une densité de 6,4 km / 1.000 km<sup>2</sup> en zone saharienne à 27,2 (zone actuelle du projet) en zone sahélienne et à 40,5 en zone soudanienne. (carte Annexe 24, page clxiii)</p> <p>Concernant les moyens de transport, il apparaît que selon les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015 ; 26 % des ménages possèdent une bicyclette, 16 % possèdent une motocyclette ou un scooter et 11 % possèdent une charrette tirée par un animal. Seulement 2 % des ménages ont une voiture ou un camion. La proportion de ménages ayant une voiture ou un camion n'a pratiquement pas varié entre l'EDST-II et l'EDS-MICS 2014-2015. La motocyclette ou scooter est le moyen de locomotion le plus fréquent dans les ménages du milieu urbain (36 %), principalement à N'Djaména (51 %). À l'opposé, en milieu rural, c'est la bicyclette qui est la plus fréquemment utilisée pour se déplacer (26 %). Environ 13 % des ménages possèdent une voiture ou un camion à N'Djaména, contre 4 % dans les autres villes.</p>					
Habitat	<p>L'enquête ménage de l'EDS-MICS 2014-2015, a surtout mis en exergue les caractéristiques suivantes : les matériaux et revêtements du sol, du toit et des murs. Ainsi, au niveau national, il apparaît que près de neuf ménages tchadiens sur dix (88 %) vivent dans un logement dont le sol est nu, c'est-à-dire seulement recouvert de terre ou de sable. Ce type de revêtement de sol est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain (93 % contre 70 %). Seulement 6 % des ménages vivent dans un logement dont le</p>					

VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet
	<p>sol est recouvert de ciment ou de carrelage. En ce qui concerne le matériau de revêtement du toit des logements dans l'ensemble, 58 % des ménages vivent dans un logement dont le toit est recouvert de chaume/palmes/feuilles, 12 % de terre et 27 % de tôle/métal.</p> <p>S'agissant du type de murs, on constate que la plupart des ménages vivent dans un logement dont les murs sont soit, en adobe non recouvert (35 %), soit en briques simples (20 %), soit en adobe recouvert (19 %), cela aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les logements dont les murs sont en ciment, briques, blocs de ciment et adobe recouvert sont relativement plus fréquents à N'Djaména que dans le reste du pays.</p>
Régime foncier	<p>La législation domaniale et foncière est régie par 6 textes de loi datant de 1967 et leurs décrets d'application. On citera, à titre d'exemple : Article 1 : La propriété foncière se constate par la procédure de l'immatriculation. Cette procédure consiste dans l'établissement d'un titre de propriété appelé titre foncier. Article 13 : Toute terre non immatriculée est réputée vacante et sans maître, à moins que ne soit rapportée la preuve du contraire. Article 15 : L'Etat peut immatriculer à son nom les terres vacantes et sans maître.</p> <p>Dans la réalité, le régime "moderne" coexiste avec le droit coutumier. Ainsi, la propriété de la terre peut être attestée aussi bien par son immatriculation que par sa mise en valeur (droit coutumier). En milieu rural, c'est le droit coutumier qui prédomine.</p> <p>Enfin depuis 2002, le Tchad tente de retravailler sa réglementation foncière afin de mieux gérer l'exploitation de ses ressources pastorales. De nombreux avant-projets et des processus maintes fois interrompus jalonnent ce parcours. Devant ces difficultés, une nouvelle tentative est en cours afin de créer une "Loi pastorale" permettant de régler le nomadisme et la transhumance du bétail sur les terres tchadiennes.</p>
Education	<p>La répartition par milieu d'implantation donne 57,1% des établissements en milieu urbain et 42,9% en milieu rural. Décret 95-071 1995-02-09 PR/MEN portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien (1995) en son Article 1 dispose que « Le français et l'arabe sont les langues d'enseignement en république du Tchad. L'enseignement de la langue arabe est laïc et obligatoire. Il est dispensé dans toutes les écoles publiques et privées ». Toutefois, la proportion des élèves bilingues reste très faible du fait du faible développement de l'arabe dans le bilinguisme français-arabe. Selon la langue d'enseignement, 88,2% des établissements utilisent le français, 5,6%Bilingue et seulement 6,2% sont Arabe<sup>1</sup>.</p> <p>Dans l'ensemble, le taux net de fréquentation scolaire pour le primaire est de 51 %, ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié de la population de 6-11 ans (âge officiel de fréquentation du niveau primaire) fréquentent l'école primaire. Ce taux est plus élevé pour les garçons (54 %) que pour les filles (48 %) et il est nettement plus faible en milieu rural (46 %) qu'en milieu urbain (71 %). Au niveau de la zone du projet, hormis la ville de Ndjaména, les taux nets de fréquentation scolaire sont faibles, situés largement en dessous de la moyenne nationale (51 %).</p> <p>En ce qui concerne le taux net au niveau secondaire ; il est beaucoup plus faible en milieu rural (12 %) qu'en milieu urbain (42 %). Globalement, les écarts de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons présentent le même type de variations que celles observées pour les taux. Au niveau primaire, l'indice de parité entre filles et garçons pour le taux brut est plus proche de 1 en milieu urbain qu'en milieu rural (0,94 contre 0,82).</p>
Santé	<p>Le système de santé du Tchad est un système pyramidal à trois (3) niveaux de responsabilité et d'activités qui sont : un niveau central, un niveau intermédiaire et un niveau périphérique. Il est basé sur le district sanitaire, considéré comme la cheville ouvrière de ce système. A l'hôpital de district qui constitue le premier niveau de référence, s'ajoute deux autres niveaux de référence constitué respectivement par les hôpitaux provinciaux (2ème niveau) et hôpitaux nationaux (3ème niveau). Ces différents niveaux sont basés sur les gradients techniques qui existent entre les différents types des établissements de santé. La représentation sous forme de pyramide indique la composition selon les strates du système de santé du pays et les interactions qui existent entre elles. Notons cependant que</p>

<sup>1</sup> ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'EDUCATION Année scolaire 2013/2014

VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet
	<p>dans la pratique l'organisation de ce système est beaucoup plus complexe du fait du non-respect de ces niveaux par les prestataires de soins et les utilisateurs.</p> <p>Au plan national, la couverture sanitaire reste particulièrement insuffisante et la répartition des services inégale. Avec le développement du secteur sanitaire privé (152 cliniques, cabinets médicaux et cabinets de soins infirmiers en 2014), la population, de nos jours, a le choix de fréquenter les structures de soins qui lui paraissent les plus efficaces et financièrement plus accessibles. D'après les résultats de l'ECOSIT3, des 65,5% des malades qui vont en consultation en 2011. 39% se font consulter dans les centres de santé privés et publics et moins de 1% dans les cliniques et cabinets privés. Par rapport au type de soins, environ 40% des malades ont été consultés par un infirmier, 11,5% par un médecin et moins de 3% par un guérisseur traditionnel.</p> <p>Les distances moyennes parcourues par les patients pour se rendre à un centre de santé et à un hôpital sont respectivement de 16 km et 62 km. La charge démographique moyenne par type de service est estimée à 9 517 habitants pour un centre de santé et 147 462 hab pour un hôpital.</p> <p>Le pays enregistre, de manière récurrente, des cas de maladies telles que le paludisme, la rougeole, la méningite, la fièvre jaune, le choléra. En 2020, une nouvelle maladie s'ajoute à cette longue liste : la maladie à coronavirus (COVID-19). (OCHA, 2020).</p> <p>En 2016, le taux de prévalence du SIDA au sein de la population tchadienne entre 15 et 49 ans était estimé à 1,3 % – situant le pays au 38e rang mondial. Selon le Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 12 000 nouvelles personnes y sont infectées par le virus chaque année. Selon les données de l'ONUSIDA en 2019 on comptait 120 000 pour un taux de prévalence de 1,2 %.</p>
Énergie	<p>Seulement 8 % des ménages disposent de l'électricité. Cependant, cette proportion a nettement augmenté, passant de 2 % en 1996-1997 (EDST-I) à 4 % en 2004 (EDST-II) et à 8 % avec l'enquête EDS-MICS 2014-2015. Malgré cette amélioration, l'électricité demeure toujours un luxe pour les ménages tchadiens et les disparités entre milieux de résidence sont toujours importantes. Dans la zone du projet, moins d'un pour cent des ménages (0,7 %) dispose de l'électricité contre 32 % en milieu urbain : 50 % à N'Djaména et 23 % dans les autres villes.</p> <p>Selon l'EDS-MICS 2014-2015, la quasi-totalité des ménages (95 %) utilisent un combustible solide pour la cuisine, principalement le bois (88 %). Seulement 3 % des ménages ont recours au gaz et au kérosène. La consommation de produits pétroliers représente en effet 3 % de la consommation totale et celle d'électricité seulement 0,5 %. Par ailleurs plus de 80 % de la production d'électricité est consommée par N'Djaména. Le reste est partagé par une dizaine de villes et centres secondaires disposent de réseaux indépendants. Il n'y a pas de réseau interconnecté dans le pays. (<i>Rapport National du Développement Durable, 2012</i>)</p>
Eau potable	<p>L'approvisionnement en eau potable est globalement un problème dans la zone du projet. Seuls les centres urbains sont équipés et de façon très insuffisante. Le taux global d'accès à l'eau potable est compris entre 37 et 70 % (<i>Ministère de l'Eau du Tchad : Analyses et Perspectives du Secteur Eau &amp; Assainissement 2010-2015</i>). Cependant, selon l'EDS-MICS 2014-2015 le traitement de l'eau n'est pas toujours effectif. En effet pour neuf ménages sur dix (90 %), l'eau de boisson n'est pas traitée, contre 95 % en 2010 (MICS, 2010). En milieu rural, 93 % des ménages ne traitent pas l'eau de boisson contre 79 % en milieu urbain.</p> <p>Selon les résultats de MICS6 2019, 61,8% de la population utilise une source d'eau améliorée. L'accès aux sources d'eau améliorées est fortement inégalitaire entre le milieu urbain et le milieu rural. Environ 91% des ménages urbains ont accès à une source d'eau améliorée contre seulement 54,9% pour les ménages vivant en milieu rural.</p> <p>La méthode de traitement de l'eau la plus couramment utilisée par les ménages tchadiens est l'ajout d'eau de javel ou de chlore (8 %, contre 3 % en 2010). Cette méthode est beaucoup plus utilisée dans le milieu urbain (19 %) que dans le milieu rural (5 %).</p>

VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet																			
Assainissement	<p>Près de neuf ménages tchadiens sur dix (86 %) utilisent des toilettes non améliorées, contre seulement 14 % pour des toilettes considérées comme améliorées : 7 % étant améliorées non partagées et 7 % étant améliorées et partagées. Globalement, la proportion de ménages tchadiens ne possédant pas de toilettes est restée pratiquement identique entre l'EDST-I (73 % en 1996-1997) et l'EDST-II (74 % en 2004) et l'EDS-MICS 2014-2015 (71 %).</p> <p>L'évacuation des ordures ménagères est un épineux problème. La situation actuelle dans la zone du projet se caractérise par l'absence d'ouvrages d'élimination des ordures et la prolifération des immondices qui en saison de pluie dégagent des odeurs nauséabondes et deviennent des lieux de propagation des germes des maladies gastro-intestinales. Il en est de même pour l'évacuation des eaux usées et pluviales qui pose d'énormes problèmes et favorise le développement des épidémies. Ces conditions précaires d'hygiène constituent un facteur de risque important de morbidité et de mortalité. (Ministère de l'Eau du Tchad: Analyses et Perspectives du Secteur Eau &amp; Assainissement 2010-2015). En effet, le RGPH2 de 2009 estimait que la proportion de la population ayant accès à un réseau d'évacuation d'eau de pluies ne dépassait pas 10 %. Une grande partie de plusieurs centres urbains de la zone du projet est inondée tout au long de la saison des pluies et des quartiers entiers sont considérés comme sinistrés. La stagnation de ces eaux en mares et l'inondation des latrines et puisards favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune, de l'encéphalite et de la typhoïde. Il arrive que ces eaux sales, par infiltration, contaminent les eaux souterraines.</p> <p>Selon le MICS6 2019, seulement 16,1% des membres de ménages utilisent des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées. Cette proportion est variable selon le milieu de résidence. En effet, 55,0 % des membres de ménages en milieu urbain utilisent des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées contre 7,0 % en milieu rural.</p>																			
Pauvreté	<p>La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT 4), menée en 2018, a révélé que 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes, soit environ 42 % de la population tchadienne, vivent en dessous du seuil national de pauvreté de 242 094 francs CFA (FCFA) par an. Environ 15 pour cent de la population, soit 2,4 millions de personnes, sont incapables de satisfaire les besoins nutritionnels de base de 2 400 kilocalories par jour.</p> <p>La province du Logone Oriental, abritent 9 % de la population pauvre du Tchad, tandis que le Mayo-Kebi Ouest, à la frontière avec le Cameroun, abritent un total de 17 pour cent des pauvres du Tchad. Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7 %), vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55 % en 2003.</p> <p>L'incidence représente le poids de la population pauvre (vivant en dessous du seuil de pauvreté) par rapport à la population totale. L'incidence de la pauvreté au Tchad est estimée est de 41,1 % dans le Chari Baguirmi, de 38,2 % , de 66,4% au Logone Occidental, de 48,6 % au Logone Oriental, de 11 % à N'Djamena, contre une moyenne nationale de 46,7 %.</p>																			
Agriculture	<p>Dans la zone du projet les cultures vivrières et les cultures de rente constituent les maillons essentiels de l'agriculture. On distingue parmi les principales cultures vivrières : le mil, le sorgho, le blé, le maïs, le manioc, la patate douce, l'igname, l'oignon, le poivron et le gombo. Les cultures de rente concernent, le riz et le palmier dattier. Leurs systèmes de production sont généralement de type extensif, c'est-à-dire qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Pour les spéculations que sont le maïs, le sésame et l'arachide les résultats de la campagne 2020 sont ici déclinés</p> <table border="1" data-bbox="304 1798 1390 2007"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Province</th> <th colspan="3">Production de la campagne 2020</th> </tr> <tr> <th>Arachide</th> <th>Maïs</th> <th>Sésame</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chari-Baguirmi</td> <td>72575</td> <td>38585</td> <td>18195</td> </tr> <tr> <td>Hadjer Lamis</td> <td>49918</td> <td>22049</td> <td>7292</td> </tr> <tr> <td>Lac</td> <td>28887</td> <td></td> <td>1695</td> </tr> </tbody> </table>	Province	Production de la campagne 2020			Arachide	Maïs	Sésame	Chari-Baguirmi	72575	38585	18195	Hadjer Lamis	49918	22049	7292	Lac	28887		1695
Province	Production de la campagne 2020																			
	Arachide	Maïs	Sésame																	
Chari-Baguirmi	72575	38585	18195																	
Hadjer Lamis	49918	22049	7292																	
Lac	28887		1695																	

VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet			
	Logone-Occidental	74805	13754	21040
	Logone-Oriental	74805	20715	21040
	Mayo-Kébbi-Ouest	36052	48605	8282
	Ouaddaï	169499	745	29188
	Sila	77757	76338	36662
	<b>Total</b>	<b>584298</b>	<b>220791</b>	<b>143394</b>
	<i>Source INSEED</i>			
Élevage	L'Etat des lieux sur l'élevage au Tchad (FAO 2012) montre que l'élevage revêt deux faciès dans la zone du projet. Il y a l'élevage transhumant en fin de saison froide pour accéder à la fois à la vaine pâture et aux parcours nouvellement exondés et l'élevage semi-intensif pratiqué par les agriculteurs locaux qui possèdent aussi de plus en plus d'animaux. On assiste de ce fait à un agro pastoralisme qui s'est mis en place pour plusieurs générations. Les effectifs de cheptels s'évaluent à plus de 6 201 803 têtes (caprins, ovins, bovins, camelins <sup>2</sup> ). Le cheptel est dans son ensemble est constitué de races de bovins, de chevaux, de chameaux, d'asins, de caprins, d'ovins, de volaille, de porcins			
Pêche et aquaculture	La pêche s'exerce toute l'année avec des périodes de forte production en basses eaux. Les poissons les plus couramment capturés sont : <i>Tilapia nilotica</i> (communément appelé carpes), <i>Gymnarchus niloticus</i> , <i>Clarias anguillaris</i> (appelé silure), <i>Synodontis membranaceus</i> , <i>Labeo senegalensis</i> , <i>Brycinus nurse*</i> , <i>Hydrocyon forskalii</i> , <i>Citharinus latus</i> , <i>Heterotis niloticus</i> , <i>Bagrus docmac docmac</i> , <i>Distichodus</i> sp., <i>Alestes</i> sp. (sardines), <i>Protopterus annectens</i> , <i>Lates niloticus</i> (connu sous le nom de capitaine), <i>Polypterus bichir bichir</i> , <i>Eutropius niloticus</i> , <i>Schilbe mystus</i> , et <i>Malapterurus electricus</i> . Plusieurs techniques sont utilisées, mais les filets relevés à l'aide de pirogues constituent l'équipement moderne de cette corporation active. Les revenus peuvent être conséquents : 50.000 à 100.000 FCFA par mois durant la période active et viennent le plus souvent en compensation de l'agriculture (rapport projet PRODEPECHE). Il est signalé le risque que fait peser le braconnage (surexploitation des zones de frayères), mais aussi la pollution (cas des lieux de nettoyage des appareils de pulvérisation des insecticides agricoles). Comme dans les autres filières, de nombreuses organisations de producteurs existent, mais ne se côtoient que rarement (FAO Fisheries & Aquaculture - Profils des pêches et de l'aquaculture ... www.FAO.org/fishery/facp/39/fr).			
Mine et industrie	L'industrie tchadienne est surtout une industrie extractive principalement basée sur le pétrole. En 2003, l'activité pétrolière a participé pour 6,7 points au PIB, compensant ainsi les contributions négatives des industries manufacturières, de l'eau, de l'électricité et des Bâtiments et Travaux publics (BTP). ( F. DJIMALDE, 2004) Le potentiel du sous-sol reste relativement peu connu mais présente de l'avis général de nombreuses richesses. Il s'agit notamment des métaux précieux (or, argent, platine ), des minerais métalliques ( chrome, fer , titane, manganèse ), des matières radioactives ( uranium ), des substances minérales industrielles ( calcaires ), des marbres et pierres ornementales ( marbre, graphite, kaolin ,sable...), des formations salines ( natron, dépôt du sel gemme...). Aussi l'assèchement progressif du lac Tchad, permettent de penser qu'il existe un potentiel pour l'exploitation du sel et du gypse, mais aussi pour les carbonates de sodium (Natron), voire les saumures à lithium (Angel et al. , 2010).			
Secteurs principaux d'emploi	Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) occupe 74,3 %, celui des Services 9,1 %, le Commerce 7,5 % et l'industrie BTP 9,1 %			
Genre et VBG	Les inégalités et les pratiques discriminatoires, particulièrement à l'encontre des femmes et des filles, et les violences basées sur le genre restent très répandues. Le rôle de prise de décision est prépondérant chez l'homme et les femmes sont victimes de discrimination qu'elles subissent dès leur plus jeune âge (Enquêtes EDS-MISC 2014). En situation de crises humanitaires causées par les conflits, de déplacement et d'insécurité alimentaire, les dynamiques sociales existantes sont			



VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet
	<p>déstabilisées, créant ainsi une double vulnérabilité pour ces groupes déjà discriminés. Malgré la prise récente d'instruments juridiques nationaux (Ordonnance N°006/PR/2015 et la Loi N°0029/PR/2015), les mariages précoces et forcés persistent toujours. Quelque 52 % des adolescentes sont mariées à 16 ans et 71 % des filles ont déjà un enfant à 19 ans. La polygamie est acceptée par la loi tandis que des lois spécifiques contre les violences familiales et harcèlements sexuels sont inexistantes. Près de trois femmes sur dix (29 %) âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et 12 % des violences sexuelles au cours de leur vie (Institut National de la Statistique, Ibid.). Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, les pratiques traditionnelles néfastes, notamment l'excision, persistent : entre 38 % et 44 % des filles et femmes sont victimes de mutilations génitales (Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF 2017-2021). Certaines pratiques socioculturelles accroissent les inégalités dans plusieurs secteurs en défaveur de la femme, y compris l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques et politiques. La préférence donnée à l'éducation des garçons (Étude sur les enfants non scolarisés au Tchad, 2016, UNICEF et Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique)., les mariages précoces, la lourde charge des travaux domestiques, le nomadisme (pour les filles peules et arabes) et les risques de violences sexuelles constituent autant de freins à l'éducation des filles. Près de 18,8 % des filles sont scolarisées au niveau moyen contre 40,7 % des garçons. De cet effectif, le taux d'achèvement scolaire des filles au niveau moyen est de 9,4 % tandis que celui des garçons est de 25 % (<i>Annuaire statistique de l'Éducation 2015-2016, Ministère de l'Éducation nationale</i>)</p>

*Source : Mission d'élaboration du PMPP – du projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, juin 2023*

## 1.6 Risques et impacts sociaux potentiels du Projet

**Tableau 3 : Analyse des risques et impacts sociaux potentiels génériques globaux du projet**

Sources de risques	Risques et impacts sociaux identifiés	Mesures proposées
<b>Phase préparatoire et de construction</b>		
Recrutement de la main d'œuvre	Risque de développement du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les entreprises en charge des travaux à la nécessité de respecter l'interdiction d'utiliser les enfants sur les chantiers ;</li> <li>• Sensibiliser les communautés de la zone du projet à l'interdiction de recrutement des enfants comme la main d'œuvre locale ;</li> </ul>
	Frustration sociale en cas de non-emploi de la main- d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations aux procédures de sélection,               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale non qualifiée en cas de besoin ;</li> <li>• Prioriser l'approche genre dans le cadre du recrutement de la main locale.</li> </ul> </li> </ul>
Libération et dégagement des emprises	Pertes de biens et d'actifs Perte de revenus et de moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des séances de sensibilisation et de communication avec les ménages impactés sur la nécessité de libérer les emprises ;</li> <li>• Recensement des personnes impactées</li> <li>• Inventaire des biens et évaluation des pertes               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement des compensations avant le démarrage des travaux ;</li> <li>• Libération et dégagement des emprises avant le démarrage des travaux.</li> </ul> </li> </ul>
Circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux	Risque d'accidents de circulation et de chantiers ; Risque de pollution de l'air et des bruits sonores ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des sensibilisations sur les règles de sécurité routière et doter tous les chantiers de porte-drapeau pour réguler la circulation               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baliser et signaler les différents chantiers ;</li> <li>• Arroser les rues pour éviter de la poussière sur la communauté</li> </ul> </li> </ul>
<b>Phase exploitation</b>		

Sources de risques	Risques et impacts sociaux identifiés	Mesures proposées
Afflux de la main d'œuvre extérieure à la localité	Augmentation des risques de transmission des IST/MST/VIH-SIDA et COVID-19 ; Dégradation des valeurs culturelles du milieu (us et coutumes, etc.) ; Présence des comportements déviants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les usagers aux risques de contamination des IST/MST/SIDA et la COVID-19, <ul style="list-style-type: none"> <li>Doter tous les usagers de cache-nez puis installer des points de lavage des mains dans les endroits clés des sites ;</li> <li>Organiser des séances de sensibilisation sur le respect des valeurs culturelles du milieu avec les communautés ;</li> </ul> </li> </ul>
	Perturbation des us et coutumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger le respect de code de bonne conduite intégrant les us et coutumes.</li> </ul>
	Risques de conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer de manière transparente la sélection des bénéficiaires ;</li> <li>Mettre en œuvre le PGM</li> </ul>
Interactions entre le personnel des chantiers et les populations locales	Risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des populations et des travailleurs du projet aux risques liés aux EAS/HS et les conséquences encourues par les coupables,</li> <li>Élaborer et faire signer par le personnel des chantiers un code de bonne conduite,</li> <li>Élaborer un plan spécifique de gestion des EAS/HS ; <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un MDGP ;</li> <li>Concevoir et implanter des panneaux de visibilité sur les sites des chantiers expliquant l'interdiction de la pratique des VBG/EAS/HS.</li> </ul> </li> </ul>
Défaut de qualité des matériaux et équipements utilisés	Risque de dégradation précoce des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la qualification des entreprises et élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion des infrastructures ;</li> <li>Créer et former les comités de suivi des chantiers sur certaines normes à respecter ;</li> </ul>
Circulation des engins, stockage des hydrocarbures et terrassement	Les risques d'incendie et explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un Plan Hygiène Sécurité Environnement (PHSE) ;</li> </ul>

Sources de risques	Risques et impacts sociaux identifiés	Mesures proposées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le PGM O élaboré pour la prise en charge des victimes d'accidents</li> </ul>
Défaut d'informations et de sensibilisation des groupes vulnérables	Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser tous les groupes vulnérables aux conditions et la démarche en vue d'être pris en compte ;</li> <li>• Organiser des émissions radio dans les langues locales pour une large diffusion et une appropriation du projet par les parties prenantes.</li> </ul>
Exploitation des ressources naturelles	Risque de conflit entre agriculteurs et éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le MGP</li> </ul>

## RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Une mission de consultations des parties prenantes a été conduite entre le 10 et 19 janvier 2023 (Aide mémoire de la Mission de Préparation du Projet d'Agribusiness et de Transformation Rurale au Tchad du 10-19 janvier 2023) par la Banque mondiale et l'équipe de préparation du projet conduite par la coordination du Propad. Cette mission de consultations est résumée dans le Tableau 2 ci-dessous. La liste **des participants est jointe en annexe 12**. Les consultations comprennent des sessions en personne (présentielles) en salle et des visites de terrain. Au total 64 personnes ont été consultées.

Les consultations ont d'abord permis d'informer les participants sur la portée générale du Projet et ses composantes, le rôle de l'unité de préparation et des institutions partenaires, et les instruments de gestion des risques environnementaux du Projet, à savoir le Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), le Document d'Evaluation des risques sécuritaires et le Plan de Gestion des Pestes (PGP).

Les principales conclusions des consultations sont incluse dans le tableau 4.

**Tableau 4 :Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes durant la préparation du Projet**

Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Objectif de cette mission ou questions abordées	Principaux résultats atteints
Les parties prenantes du développement des chaînes de valeur agricole aussi bien du secteur public que privé. Les acteurs des chaînes de valeur sésame, arachide et mangue. Equipe du PROPAD et de la Banque mondiale (Bm)	Réunion en présentiel en salle et la mission a effectué quelques visites de terrain l'accompagnement	(i) S'accorder avec les parties prenantes sur les objectifs du projet et sur les principales composantes et activités, (ii) Identifier les chaînes de valeur potentielles à développer dans le cadre du projet, (iii) définir en partenariat avec les différents acteurs les résultats attendus ainsi que les indicateurs de résultats, (iv) discuter des coûts estimatifs des différentes activités du projet et préparer les Tableau des coûts (COSTAB) et l'analyse économique et financière, (v) définir les documents de sauvegardes environnementales et sociales à préparer, (vi) définir et s'accorder sur l'arrangement institutionnel du projet, et (viii) identifier les risques liés au projet ainsi que les mesures d'atténuation.	L'arrêté pour l'identification des ministères sectoriels devant faire partie de l'équipe de préparation du projet a été signé le 7 février 2023 et copie a été faite à l'équipe de la Banque mondiale le 10 février 2022; Consultations avec le ministère en charge de l'Agriculture qui a permis de connaître les attentes vis-à-vis du projet et souhaité que le projet puisse servir de cadre pour valoriser les nombreuses potentialités en terre cultivables et filières agricoles porteuses. Il a également souhaité que la question de la formation professionnelle dans le secteur agricole soit pris en compte afin de redynamiser ces centres de formation; <i>Consultation avec la représentante résidente de la Banque mondiale au Tchad:</i> qui a encouragé la mission à s'assurer que la conception du projet en fera un projet transformateur et qui valorise le secteur privé. Elle a souligné la nécessité d'identifier les besoins des bénéficiaires dans les différentes filières.

Parties prenantes engagées	Mode d'engagement	Objectif de cette mission ou questions abordées	Principaux résultats atteints
			<p>En outre, elle a souhaité que l'équipe de préparation puisse sérier les interventions du projet sur (a) ce qui peut constituer des investissements publics, (b) les contributions de la Société Financière Internationale (IFC), (c) les contributions du secteur privé, et (d) les contributions du gouvernement Tchadien. Au niveau du portefeuille de l'Agriculture, elle a recommandé la clôture à bonne date sans prorogation de la date de clôture du ProPAD du fait de l'entrée dans le portefeuille de ce nouveau projet.</p> <p><i>Consultation avec les partenaires techniques et financiers (PTF) pour partager le concept du projet, sa théorie du changement, ses composantes et principales activités proposées ainsi que le calendrier de préparation ;</i></p> <p>La revue de l'Objectif de Développement du Projet et les échanges sur les composantes du projets, les coûts et les arrangements institutionnels ;</p> <p>Les échanges sur les normes environnementales et sociales (NES) pertinentes du projet ainsi que le calendrier de préparation des instruments.</p>

Source : Mission de Préparation du Projet d'Agribusiness et de Transformation Rurale au Tchad du 10-19 janvier 2023

### Participation inclusive :

Dans chacune des provinces concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Dans la mise en œuvre du projet, ces ONG seront appelées à identifier d'avantage ce groupe cible- les femmes, les jeunes et adolescents, les filles-mères, les personnes vivant avec un handicap, etc. - et à organiser des sessions d'information, de sensibilisation et d'échange sur les situations. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées par le même canal.

Des structures (organismes étatiques, associations, ONG) ont été identifiées dans les zones d'intervention du projet et œuvrant en faveur des groupes vulnérables. Il y a par exemple :

- Mayo Kebbi-Ouest (Pala), les groupements et associations des femmes de Pala ;
- au niveau de la Province du Borgou (Faya Largeau), il s'agit des groupements de femmes WOWOU II, GOYAVE, et HIDJILITE
- Province du Ouaddaï (Abéché), il s'agit de l'Association d'entre-aide et de promotion de la jeunesse du Oudaaï, l'Association des Sara Kaba pour la solidarité et l'entre-aide (ASKSA), l'Association des étudiants mimi rendent, l'Associations des femmes du Hadjer-Lamis
- au niveau de la Province du Lac (Bol), il y a le Groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL et la Coordination des Associations des Femmes pour le Développement du Lac (CAFDL)
- Dans la province du Hadjer-Lamis un comité de lutte contre les VBG et Violences Faites aux Enfants (VFE) dénommé « mécanisme provincial de protection des femmes et des enfants ». Ce

comité a ses démembrements au niveau départemental (mécanisme départemental de protection des femmes et des enfants), au niveau cantonal (mécanisme cantonal de protection des femmes et des enfants) et au niveau village (mécanisme local de protection des femmes et des enfants). Ce comité regroupe les autorités locales, les services techniques et administratifs et autres structures spécialisées dans la lutte contre les VBG et VFE.

Aussi, plusieurs ONG et associations interviennent dans la prise en charge des victimes de VBG et VFE :

- **Pour la prise en charge médicale :** L'IRC (International Rescue Committee), CWW (Concern Worldwide), CS NGAMBIA (un Centre de Santé situé à 12 km de Bol)
- **Pour la prise en charge psychosociale :** AFJT (Association des Femmes Juristes du Tchad), COOPI (Cooperazione Internazionale Fondazione), L'IRC (International Rescue Committee), INTERSOS (ONG internationale italienne).
- **Pour la prise en charge juridique/judiciaire :** AFJT (Association des Femmes Juristes du Tchad), INTERSOS (ONG internationale italienne).

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- des réunions par catégories de groupes vulnérables, en tenant compte du sexe (, âge, statut et nature des handicaps, etc.).
- la fourniture de services de traduction en langue comprise et parlée ;
- choix de lieux de rassemblement accessibles ;
- Services de transport vers le lieu de réunion le plus proche pour les personnes vivant dans des localités éloignées ;
- Des réunions ciblées et plus restreintes où les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.

L'essentiel est d'inclure ces groupes vulnérables tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leur handicap (physique et mental) soit cartographié et que des mesures appropriées soient identifiées pour garantir qu'ils aient une chance égale d'exprimer leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet.

Des dispositions seront prises par l'unité de coordination du projet pour s'assurer que les femmes, les jeunes et adolescents sont bien représentés.

Dans la mesure du possible, des rencontres individuelles seront organisées avec les personnes vulnérables afin de s'assurer qu'elles bénéficient également du projet. Le projet encouragera les personnes vulnérables à porter plainte et s'engagera à fournir des réponses rapides aux demandeurs. Les personnes vulnérables seront informées à l'avance de l'existence du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin qu'elles puissent y accéder à tout moment.

#### **Identification des partenaires dans l'exécution du projet :**

Le projet s'engagera avec les parties prenantes pour créer des synergies et des partenariats pour la mise en œuvre des activités du projet lorsqu'elles ont un avantage comparatif.

Les activités menées dans le cadre de la préparation du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale sont consignées dans le tableau 5.

#### **Tableau 5 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes**

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
Autorités centrales et partenaires techniques et financiers : Ministères et Directions centrales impliquées, Banque mondiale, BAD, AFD, Union Européenne, etc.), autres projets partenaires			
Banque mondiale	Conception et approbation du projet	Financement	Document d’Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document) Accords de financement
FAO	Début du projet	Appui Technique	Document d’Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document)
Ministère de la Production et la Transformation Agricole	Début du projet	Appui Technique au niveau Régional Encadrement des Associations de producteurs	Document d’Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document)
Direction de la Population et du Développement Humain (Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux)	Début du projet	Gestion de la campagne nationale de Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC)	Rapport d’activités
Agence Nationale d’Appui au Développement Rural	Début du projet	Appui Technique	Rapport d’activités
Agence National de Lutte Antiacridienne (ANLA)	Début du projet	Appui technique et renforcement des capacités sur aspects de lutte antiacridienne	Rapport d’activités
Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement (DPVC)	Début du projet	Appui technique et renforcement des capacités sur aspects de lutte intégrée contre les pestes et les maladies	Rapport d’activités
Office Nationale pour la Promotion de l’Emploi (ONAPE)	Début du projet	Appui au renforcement des capacités, à l’employabilité des jeunes	
Ministère de la jeunesse et du leadership entrepreneurial	Début du projet	Insertion socioprofessionnelle des jeunes filles	Rapport d’activités
Conseil National de Concertation des Producteur Ruraux du Tchad (CNCPRRT)	Début du projet	Appui technique	Rapport d’activités
Différents Services <sup>3</sup> de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre et d’autres ONG (ADRB, APDS)	Début du projet	Identification des différents services de santé ; Identification des intervenants dans la prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS ; Identification des services et structures œuvrant dans l’accompagnement et la prise en charge juridique et judiciaires ;	Rapports de mission de cartographie des services de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre/exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel

<sup>3</sup> **Secteurs publics** : Centres de santé, services et structures œuvrant dans l’accompagnement et la prise en charge juridique et judiciaires et **Secteurs privés** : organisations Non Gouvernementales intervenant dans la prise en charge des survivantes de VBG (IRC, CARE INTERNATIONAL TCHAD, HCR, APLFT, JRS)



Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
		Collection des données sur le EAS/HS et référencement ; Briefing sur la coordination des ONG sur le Code de Bonne conduite.	
<b>Presse</b> Office Nationale des Médias Audiovisuels (ONAMA)	Début du projet	Activités de sensibilisation et de communication de masse, y compris les sujets et des normes de genre, des questions de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS, et Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif	Rapport de progrès/ d'activités
<b>Parties prenantes du secteur public et privés des zones d'intervention du projet :</b> Autorités provinciales, préfectorales, sous-préfectorales, Organisations de la société civile (ONG et associations nationales, locales <sup>4</sup> )			
Autorités provinciales, départementales, sous-préfectorales, militaires, etc.		Gestion de la campagne nationale de Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC) Acompagner à la mise en œuvre du projet	
Organisations Non Gouvernementales <sup>5</sup> : Groupements des femmes Groupements des jeunes Groupements des personnes vivant avec un handicap	Début du projet	Renforcement des capacités Accès égal des adolescentes et des jeunes filles à leur sante et droits reproductifs Renforcement du pouvoir économique des filles et des femmes Insertion socio professionnelle des filles et femmes	Contrat de prestation et Rapports d'activités
Institutions bancaires	Début du projet	Faciliter les transferts d'argent vers la zone du projet Faciliter l'accès des producteurs au credit.	
<b>Autres parties prenantes du projet :</b> Responsables coutumiers au niveau locales, populations, groupes spécifiques de bénéficiaires (femmes, jeunes et agropasteur, éleveurs, pêcheurs, Agriculteurs etc.)			
<b>Autorités coutumières</b>	Début du projet	Information et la sensibilisation des populations sur les activités du projet	Rapport d'activités
	Début du projet	Information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques	

<sup>4</sup> Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), les organisations de femmes (UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad, AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad, AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad, AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise, CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), et des organisations de confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad.

<sup>5</sup> Plus d'une quinzaine dont certaines travaillent en groupement

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
Autorités religieuses(imam, pasteurs, prêtres)		sur le changement de comportement, mariage précoce y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS	Rapport d'activités
Populations	Début du projet	Développement de la chaîne de valeurs, Transformation des produits agricoles, Conditionnement stockage et commercialisation des produit Amélioration de l'autonomisation des femmes et des adolescentes permettant leur accession plus facile aux services de la santé reproductive, infantile et maternelle de qualité	Document du projet
Parties prenantes des zones visitées lors de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales (gouverneurs, chefs traditionnels, services de santé, associations ou groupements, ONG, la société civile notamment les syndicats, etc.	14 - 19 juin 2023	Consultations des parties prenantes au niveau provinciales réalisées courant juin 2022 dans le cadre de la réalisation du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), du Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	PV de consultations des différentes parties prenantes ; Photos de consultations des parties prenantes ; Listes de présence aux consultations des parties prenantes ; Listes des personnes et structures rencontrées ; Rapports provisoires de PEES, de PMPP, de PGMO, du CGES

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2023

Toutes ces activités comportent un volet ou un aspect consultation, sensibilisation et implication des acteurs et bénéficiaires du projet. Les outils utilisés sont ceux de la communication : les questionnaires et guides d'entretiens, en plus des correspondances administratives et des messages téléphoniques, les Power Point etc.

## IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Dans le but de garantir l'établissement de relations solides, constructives et propices à la mise en œuvre efficiente du Projet, il a été procédé en amont, à l'identification, des parties prenantes au Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale. Cette identification a permis d'entreprendre des actions de communication en fonction des spécificités de chacune d'entre elles, en vue de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions, et d'en tenir compte dans la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation du Projet. Tandis que l'analyse, quant à elle consiste à examiner, à un niveau adéquat de détail, la composition de chaque catégorie des parties prenantes identifiées et les différents types de relations qu'elles peuvent développer et entretenir entre elles.

Les parties prenantes du projet sont définies comme étant les personnes, les groupes ou d'autres entités et elles peuvent être réparties dans les catégories de base différentes :

1. Sont affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet (également appelés « parties affectées ») ; et
2. Peuvent avoir un intérêt dans le projet (« parties intéressées »). Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui peuvent influencer les résultats du projet de quelque manière que ce soit.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long du développement du projet nécessitent souvent l'identification de personnes au sein des groupes de parties prenantes qui agissent en tant que représentants légitimes de leur groupe, c'est-à-dire des personnes déléguées par leurs pairs membres du groupe, pour défendre leurs intérêts dans le processus d'engagement avec le projet. Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les paramètres locaux et servir de canaux principaux pour la diffusion d'informations en rapport au projet et comme principaux agents de communication/de contact entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. La vérification des pouvoirs des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus de confirmation qu'ils sont des défenseurs légitimes et véritables de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante pour établir le contact avec les parties prenantes de la communauté. La légitimité des représentants de la communauté peut être vérifiée en contactant de manière informelle un échantillon aléatoire de membres de la communauté et en tenant compte de leurs opinions sur les personnes qui pourraient représenter leurs intérêts de la manière la plus efficace.

Dans le contexte du projet, des représentants légitimes de groupes de personnes ont été mobilisés pour les différentes d'échanges et de consultations. En effet, au niveau des jeunes comme des femmes, des personnes vivant avec un handicap, leurs associations respectives ont été identifiées dans les zones d'intervention du projet visités (Abéché (Ouaddaï), de Bol et Massakory (Lac), Pala (Mayo Kebbi ouest), Doba (logone oriental), Faya Largeau (Borkou) et Ndjamena).

L'identification de ces groupes de personnes et les échanges avec leurs représentants se sont faits avec l'appui des autorités administratives et techniques des localités concernées et les chefs des divisions de la jeunesse, la délégation provinciale du genre et de la solidarité nationale et les associations et ONG.

Par exemple, dans la Province du Mayo Kebbi-Ouest (Pala) par exemple, les équipes ont pu échanger avec plusieurs groupes notamment avec les groupements et associations des jeunes de Pala et les groupements et associations des femmes de Pala.

Au niveau de la Province du Ouaddaï (Abéché), entre autres groupes de parties prenantes touchées sont :

L'inspection provinciale du travail ; Comité provincial d'Action (CPA) ; la délégation provinciale du genre et de la solidarité nationale ; l'Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi ; le Secteur de l'élevage et des ressources animales ; la Délégation provinciale de l'environnement, de la pêche et du développement durable ; la Délégation de base phytosanitaire ; l'Agence Nationale de Lutte anti Acridienne ; l'Office National des Médias Audiovisuels ; le Gouvernorat de la province du Ouaddaï ; la Délégation provinciale de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme ; la Délégation jeunesse, des sports et de la promotion de l'emploi ; Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRRT), le Chef de Canton ; l'Association de Développement Cantonal ; les organisations paysannes des hommes producteurs de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï ; les organisations paysannes des femmes productrices de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï et l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad

Aux fins d'une mobilisation efficace et adaptée, les parties prenantes au projet peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

1. **Parties affectées et autres** - personnes, groupes et autres entités vivant dans la zone d'intervention du projet qui sont directement influencés (effectivement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles aux changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
2. **Groupes vulnérables** - personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leurs statuts de vulnérables et qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation spécifiques pour garantir leur représentation équitable dans le processus de consultation et de prise de décision relatif au projet.

#### 1.7 Parties touchées

Les parties prenantes de la société civile touchées et concernées par le projet sont :

- les autorités traditionnelles (chef de quartier, chef de village ou de canton) : les membres de l'Association des Autorités Traditionnelles et Coutumières du Tchad (ACTT),
- les autorités religieuses (imam, pasteurs, prêtres), : les Plateformes Interconfessionnelles à savoir le Conseil Supérieurs des Affaires Islamiques (CSAI), l'Entente des Eglises et Mission Evangéliques au Tchad (EEMET), la Conférence Episcopale du Tchad (CET).
- ONG nationales et internationales : il s'agit de : Actions Pour le Développement et le Social (APDS), Jeunesse Espace Développement Multiforme (JEDM), Association pour la Bienfaisance et d'Appui Multisectoriel (ABAMUS), Agence de Développement Économique et Social (ADES), Programme du Développement Rural (PDR), Initiative Humanitaire pour le Développement (IHDL), Association pour le Développement Intégré (ADI), Association pour le Développement Économique et Social du Lac, Association Tchadienne d'Appui au Développement (ATADEL), Organisation Humanitaire et du Développement (OHD), Association pour le Secours et le

Développement (ASD), Organisation Internationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent (OILCEV).

- les associations ou coopératives de femmes et de jeunes de la zone d'intervention du projet, etc. : Il s'agit par exemple, de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), les ONG et Associations des femmes adhérentes au CELIAF, l'Association féminine AL-NADJAH, l'Association féminine BABA-NADJAH

Au niveau de la Province du Lac (Bol), il y a par exemple le Groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL, la Coordination des Associations des Femmes pour le Développement du Lac (CAFDL)

Il s'agit par exemple, Au niveau de Hadjer Lamis (Massakory), nous avons l'Associations des jeunes Massakory, l'Associations des femmes du Hadjer-Lamis

Les parties prenantes institutionnelles touchées et concernées par le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale sont les suivants : le Comité national de préparation en tant qu'acteur clé pour la conception et la mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet, l'unité de coordination du projet, la cellule environnementale et sociale du projet qui sera mise en place, le Ministère de la Production et de la Transformation Agricole, le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministère des Finances, du Budget et des comptes Publics, le Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Sociale, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale, le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance, le Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, le Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration ; etc.

Les « *parties affectées par le projet* » sont essentiellement composée des groupes suivants :

- Communautés locales ;
- Femmes et jeunes adolescents ;
- Travailleurs directs et indirects du projet.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « *affectées par le projet* » est donnée dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Parties prenantes touchées ou affectées**

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Sous-groupes
1	Communautés locales de la zone d'intervention du Projet, particulièrement des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs des provinces que sont Ndjamena, le Lac, le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis, au centre ; le Borkou au Nord ; le Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental et le Logone Occidental au sud ; l'Ouaddaï et du Sila à l'est.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hommes et femmes des communautés bénéficiaires ;</li> <li>- Hommes et femmes chefs de ménages des communautés bénéficiaires ;</li> <li>- Organisations Paysannes des hommes</li> <li>- Organisations paysannes des femmes</li> <li>- Organisations paysannes des jeunes</li> </ul>

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Sous-groupes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations de la société civile</li> <li>- ONG et associations intervenant dans la protection des personnes vulnérables</li> <li>- Jeunes<sup>6</sup> (adolescents/adolescentes) des communautés bénéficiaires.</li> <li>- Autorités coutumières et religieuses<sup>7</sup></li> </ul>
2	Femmes et jeunes dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus ;</li> <li>- Les jeunes socialement, économiquement et culturellement actifs au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus.</li> </ul>
3	Travailleurs directs et indirects du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'unité de gestion du projet ;</li> <li>- Les personnes ressources (Point focaux des sous-projets) ;</li> <li>- Les agents des services techniques et administratifs, etc. ;</li> <li>- Les personnes et entreprises affectées ou autrement impliquées dans des activités soutenues par le projet ;</li> <li>- Les agents d'entreprises partenaires du projet et des entreprises en sous-traitance.</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2022

Une liste plus détaillée des parties prenantes figure aux **annexes 1 ; 2 et 3**.

Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Les résultats des consultations révèlent que les populations favorisent la mise en œuvre du projet et le changement qu'il peut générer. La stratégie à mettre en place est d'aller plus loin de la simple communication, et plutôt de chercher à responsabiliser les communautés et à les impliquer dans le projet. Il s'agira alors pour le projet de :

- connaître leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;
- engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

- **Communautés locales de la zone d'intervention du Projet**

Ces communautés locales et particulièrement les éleveurs, des pêcheurs des provinces que sont Ndjamena, le Lac, le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis, au centre ; le Borkou au Nord ; le

Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental et le Logone Occidental au sud ; l'Ouaddaï et du Sila à l'est, seront impliqués dans la mise en œuvre du projet car ils seront les premiers à être impactés par le projet. Ces acteurs seront aussi impactés positivement car bénéficieront des sensibilisations, des formations dispensées, à l'Information et à l'éducation des communautés.

- **Femmes et jeunes dans les AGR**

Il s'agit des femmes et des jeunes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus.

- **Autorités coutumières et religieuses**

Elles auront à intervenir dans la mobilisation, la sensibilisation des populations locales en vue de l'appropriation du MGP ainsi que de saet dans la mise en œuvre du MGP. Elles interviendront également dans l'Information et l'éducation aux communautés et aussi dans la gestion des VBG/EAS/HS.

- **Travailleurs directs et indirects du projet**

Un « **travailleur direct** » est toute personne employée directement par l'Emprunteur (y compris le promoteur du projet et/ ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs)

**Travailleurs indirectes sont constitués de :**

- a) Les personnes employées ou recrutées par des tiers pour effectuer des travaux liés aux fonctions essentielles<sup>4</sup> du projet, indépendamment de la localisation de ces travaux (travailleurs contractuels) ;
- b) Les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs principaux de l'Emprunteur (employés des fournisseurs principaux) ; et
- c) Les membres de la communauté employés ou recrutés pour travailler sur le projet<sup>6</sup> (travailleurs communautaires).

Le projet fera appel à des travailleurs et des agents notamment de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'urbanisme, de commerce, de l'encadrement rural et de PME (agent technique d'agriculture, de la pêche, Vétérinaires, communautaires, etc.) dans l'accompagnement des activités à l'endroit des Producteurs. Ces travailleurs sont principalement constitués de l'unité de gestion du projet (UGP), les personnes ressources (Point focaux des sous-projets), etc.

### 1.8 Autres parties prenantes concernées

Les autres parties prenantes concernées par le Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le Projet dans un processus décisionnel.

Les parties prenantes sont nombreuses et appartiennent à différentes catégories d'acteurs. Cependant, par rapport aux fonctions et au niveau d'implication qui leur est demandé dans le cadre de la mise en œuvre du projet, nous pouvons les décliner comme suit :

- Ministères et services techniques et/ou administratifs rattachés ;
- Agences nationales et autres structures similaires ;
- Organisations de la société civile (OSC) ;

- Médias (Publics et privés) ;
- Partenaires techniques et financiers.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « *concernées par le projet* » est donnée dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Parties prenantes concernées**

N°	Autres parties prenantes concernées	Sous-groupes
1	Gouvernement du Tchad, Ministères et services déconcentrés et/ou administratifs rattachés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement du Tchad ;</li> <li>- Préfet et sous-préfets</li> <li>- Ministère de la Production et de la Transformation Agricole</li> <li>- Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) ;</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;</li> <li>- Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics ;</li> <li>- Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ;</li> <li>- Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance</li> <li>- Comité Provincial d'Action (CPA) ;</li> <li>- Comité Départemental d'Action (CDA) ;</li> <li>- Comité Communal d'Action (CCA) ;</li> </ul>
2	Agences nationales et autres structures similaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN)</li> <li>- Agence Nationale d'Appui au Développement Rural l'ANADER ;</li> <li>- Agence de Développement Economique et Social (ADES)</li> <li>- Office national pour la promotion de l'emploi (ONAPE)</li> <li>- Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER) ;</li> <li>- Programme pour la Promotion de la Qualité de l'Education de Base au Tchad (ProQEB) ;</li> <li>- Projet Formation et Insertion des jeunes au Tchad (FORMI) ;</li> <li>- Le Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables dans le Bassin du Lac Tchad (PARSEBALT);</li> <li>- Le Projet d'Appui au Secteur Agricole du Tchad et de Réponse à la crise alimentaire (PASARCA) ;</li> <li>- Projet d'Appui à la bonne gouvernance (PAG II) Projet de Renforcement de l'Elevage Pastoral au Tchad (PREPAS)</li> <li>- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ;</li> <li>- Projet d'assistance saisonnière pour les ménages vulnérables ;</li> <li>- Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) ;</li> <li>- Projet de développement local et d'adaptation au Tchad (ALBIA) ;</li> <li>- Projet Evangélique de développement Communautaire (PEDC) ;</li> </ul>



N°	Autres parties prenantes concernées	Sous-groupes
3	Organisations de la société civile (OSC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) ;</li> <li>- Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organisations de femmes</i></li> </ul> </li> <li>- UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad,</li> <li>- AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad,</li> <li>- AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad,</li> <li>- AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise,</li> <li>- CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organisations de confessions religieuses</i> (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET),</li> </ul> </li> <li>- Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations d'agropasteurs FRAPO Fédération Régionale des Agro-Pasteurs du Ouaddaï FJAT Fédération des Jeunes Agriculteurs du Tchad</li> </ul> </li> </ul> <p>Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad.</p>
4	Médias (Public et privé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médias locaux et autres radios et télévision : principales radios et télé (la RTN, ONAMA, DALLA et CRTV, RFI, ETV, ONTV)</li> <li>- Presse (écrite, orale, en ligne),</li> <li>- Moyens de télécommunications : principaux réseaux téléphoniques (Airtel, Moov-Africa, MTN).</li> <li>- Réseaux sociaux (internet, WhatsApp...)</li> </ul>
5	Partenaire technique et financier (PTF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque mondiale (BM)</li> <li>- Banque Africaine de Développement (BAD)</li> <li>- Union Européenne (UE)</li> <li>- Agence Française de Développement (AFD)</li> <li>- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</li> <li>- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2023

Ces parties prenantes ont une responsabilité et, dans certains cas, un pouvoir d'influence en raison de leur niveau de participation et d'implication élevé dans le processus de préparation et de formulation du projet, en particulier le secteur privé et les OSC. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet.

Leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets.

Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

Les annexes 7 ; 8 et 9 donnent respectivement les réseaux de communication disponibles dans les localités visitées, la liste des médias de la presse écrite et la liste des différents médias audiovisuels au Tchad.

- **Organisation de la société civile nationale intervenant**

Ces organisations interviendront dans la gestion des risques, la Formation des femmes, des jeunes, le suivi de la formation continue, et dans le suivi et évaluation.

- **Organisations non gouvernementales (ONG)**

Ce sont des ONG opérant au niveau local, régional, national et international dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, des violences basées sur le genre (VBG) et des violences faites aux enfants (VFE), etc.) et y compris celles qui seront chargées de mettre en œuvre le projet une fois recrutées. Les ONG et Associations intervenants dans la zone du projet sont répertoriées en Annexe 1: liste des Associations et organisations dans la zone du projet

Elles pourront intervenir dans la gestion des risques, dans la formation des techniciens, le suivi de la formation et des sensibilisations, dans le suivi et évaluation. Ces ONG comprendront également les ONG qui disposent d'expériences et des compétences pour la mise en œuvre le projet.

La participation des organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales et internationales sera importante pour la mise en œuvre du PMPP tout au long du cycle de vie du projet. Il peut s'agir d'organisations travaillant directement dans le secteur de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche ainsi que dans d'autres secteurs connexes.

En général, les ONG nationales se disent spécialisées dans tous les domaines et surtout dans la promotion des groupes vulnérables ou défavorisés mais en réalité la plupart ne sont pas opérationnelles à défaut de moyens ou d'assistance par le Gouvernement ou les Partenaires. Cependant, certaines ONG dites des droits de l'Homme soutiennent des groupes défavorisés ou marginalisés. Il existe au plan national une plateforme des acteurs non étatiques qui regroupe plusieurs réseaux de la société civile. Leur implication en tant que parties prenantes du projet sera cruciale pour aider à identifier les méthodes de consultation appropriées et pour discuter des questions de gestion des infrastructures pertinentes qui touchent ces communautés.

- **Médias (Public et privé)**

Ils interviendront pour le volet Information Education et Communication (IEC) pour le changement de comportement des populations et bénéficiaires du projet. Ils seront également les vecteurs de la vulgarisation des résultats obtenus par le projet.

- **Partenaire technique et financier (PTF)**

Les PTF notamment la Banque Mondiale, administre les financements de l'IDA et fournira un soutien de suivi et supervision technique au Gouvernement du Tchad pendant la mise en œuvre du projet, ainsi qu'une assistance technique.

## 1.9 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent avoir des difficultés à participer aux activités du projet ou être exclues du processus de consultation ; d'autres sont susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres :

- de toute personne notamment des femmes et des jeunes, se trouvant dans des zones difficilement accessibles ou de sécurité précaire ;
- des adolescentes en situation de mariages précoces, de mariages forcés ;
- des personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et d'EAS/HS à savoir les victimes de violences physiques, conjugales, de viol, de mariage précoces, de mariage forcé, les enfants abandonnés, de mutilation génitales féminines, etc.) ;

- des orphelins et enfants vulnérables (enfants abandonnés, enfants mendiants, les enfants talibés non scolarisés, les enfants maltraités physiquement, la restriction d'accès à l'héritage des enfants hors mariage, etc.)
- des personnes déplacées internes (personnes fuyant l'insécurité dans leur zone d'habitation habituelle et à la recherche de plus de paix et de sécurité) ;
- des réfugiés étrangers (personnes ayant quitté leur pays pour se retrouver hors de leur pays pour des raisons diverses comme la guerre, la politique, etc.) ;
- des personnes en situation de handicap (handicap physique et mental) ;

#### 1.10 des personnes âgées surtout celles du troisième âge (plus de 70 ans);

- des personnes démunies vivants seules, notamment les femmes chefs de ménages.

Les pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières sont les contraintes qui pourraient les empêcher de participer au projet et de participer au processus de consultation des parties prenantes. Ainsi pour communiquer avec cette franche de la population il est important de sensibiliser les chefs religieux et coutumiers afin de faire des plaidoyers et exiger l'implication de ces personnes dans tout le processus de mise en œuvre du projet. Le projet pourra communiquer aussi directement avec les responsables de groupements de ces personnes vulnérables.

Parmi les contraintes que vivent ces sous-groupes en plus des pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières, il y a : les violences physiques, conjugales, le viol, le mariage précoce d'enfants, le mariage forcé, le mariage par rapt, etc.

**Les groupes vulnérables** représentent les populations bénéficiaires du projet. Ils apportent une contribution essentielle dans la conception et la formulation du projet grâce à leur niveau très élevé d'implication et de participation au processus de consultation sur le projet.

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

#### 1.11 Résumé des besoins des parties prenantes du projet

Les besoins des parties prenantes seront discutés lors des consultations des parties intéressées, et la liste contenue dans le tableau 7 sera actualisée à la suite de ces discussions. Les informations concernant les besoins des parties prenantes seront insérées dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Besoins des Parties Prenantes**

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Village	Les membres de la Communauté villageoise (CCA, CDA, Autorités traditionnelles et religieuses)	Environ un quart de la population ne sait pas lire et écrire en français	Utilisation des langues locales (Baguirmi, Kabalaye, Lélé, Sara, Moundang, Kado, Massa, Toupouri, Boulala, Zakhawa, Ouaddai, Tama,	Réseau communautaire et radio	Etablir un consensus pour la tenue des réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
			Gourane, kanembou, foubé )		
Communautés défavorisées	Les membres de la Communauté – les femmes, les jeunes et adolescents, les personnes vivant avec un handicap, les victimes des VBG/EAS/HS, les filles-mères	Culture et dialecte distinctes, souvent marginalisées de la société	Dialectes locaux, variant d'un groupe à l'autre	Les moyens de notification culturellement appropriés – probablement par l'intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel	Des pratiques culturelles distinctes impliqueront des besoins spécifiques – à identifier. Il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes
Autres parties prenantes que sont les services techniques (ministères techniques clés) et administratifs (Gouverneurs, préfets, sous-préfets) et les Elus locaux (députés, conseillers régionaux et maire)	Les services techniques et administratifs, ainsi que les Elus locaux	Ils maîtrisent généralement le français et les langues locales	Utilisation de l'arabe, les langues locales et le français	Note de service, Communiqué officiel ; PV de rencontre Rapport d'activités	Au niveau central, il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines
Organisations de la société civile	Divers groupes : Organisation des Femmes et des jeunes et adolescents de la zone du projet,	Prestataires des services de santé, d'éducation ou de protection sociale Organismes du plaidoyer	Français Langues locales	Informations transmises par écrit, la radio, réunions	Activités du projet, réalisation d'IEC avec un accent particulier sur la santé de la reproduction
Media	La Radio et la télé nationales	Source des informations et opinions pour les autres parties prenantes	Français Arabe Langues locales	Informations transmises par écrit, radio, télévision	Activités du projet, IEC sur la santé de la reproduction
Partenaires Techniques financiers	Bailleurs de fonds (BAD, UE, BM, PNUD, FAO)	Actionnaires Administrateurs Fonctionnaires	Français	Informations transmises par écrit, réunions	Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, environnemental et social, etc.)

*Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2023*

NB : Il est recommandé d'associer les différentes parties prenantes à la finalisation des outils de communication.

## **MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) soutiendra le programme de travail et informera les parties prenantes pendant la durée de la mise en œuvre du projet. Les réunions de consultation anticipées avec les parties intéressées se tiendront tout au long de la préparation du projet et produiront un certain nombre de recommandations et mesures qui seront incorporées lors des mises à jour périodiques du présent document.

Le PMPP présenté devrait être revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptés aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement dans la conception du projet.

### 1.12 Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes

Les objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- acquérir les informations/données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale ;
- veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quels rôles elles pourraient jouer dans la mise en œuvre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale;
- donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du Projet ;
- assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

### 1.13 Méthodes de Mobilisation Directe avec les Parties Prenantes

Pour le plan de mobilisation des parties prenantes, le projet prévoit des activités de communication, d'information et de mobilisation qui seront planifiées selon une stratégie de communication du projet qui sera élaborée dès le début du projet par son unité de communication, et qui tracera toutes les activités (sur site web, Facebook, radio, télévision, communiqué de presse...) et les supports de communication et d'information (porte-document, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques, etc.) qui assureront la visibilité du projet et des parties prenantes du projet (bénéficiaires, bailleurs de fonds, etc.).

En plus des supports de communication, tous les ateliers et événements du projet, en particulier les ateliers de démarrage, de la mise en œuvre des activités et de clôture du projet verront la participation de tous les acteurs du projet. Tous les ateliers et les événements qui seront organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées ainsi que leurs visibilités à travers des supports de communication (communiqués

de presse, des ateliers, articles de presse, etc.) qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Différentes méthodes de mobilisation sont aussi proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes.

- **Réunions de « Focus groupes » de discussion** : l'objectif d'un focus groupe est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une communauté— comme les femmes, jeunes et adolescents, les personnes âgées, etc. ;
- **Forum** : un forum est établi avec des objectifs spécifiques fixés et comprendra un groupe spécifique de parties prenantes qui devraient veiller à ce que les actions soient prises et surveillées ;
- **Consultations communautaires** : ces consultations sont axées sur l'identification et la discussion des préoccupations des parties prenantes et la divulgation des informations sur le projet. Ces consultations devraient, dans la mesure du possible, faire usage des interprètes et de l'utilisation des langues locales afin d'atteindre un large éventail de groupes et d'individus au sein des communautés. La participation des hommes et des femmes, des jeunes et adolescents devrait être encouragée. Parfois cela demande que des réunions avec des femmes, des jeunes et adolescents de la communauté soient faites à part des consultations tenues avec tout le village ou le quartier. Les rencontres de consultations avec les groupes de femmes ou de jeunes filles par exemples devraient être faites par des femmes afin de garantir des chances de succès et l'atteinte des résultats escomptés. Elles devront être menées à des horaires et des endroits qui conviennent aux femmes.
- **Création d'une charte graphique** : elle permet de donner une identité visuelle du projet
- **Site web du projet qui intégrera le Data Center** : il permet une visibilité nationale et internationale du projet et a pour avantage d'offrir un cadre d'informations et faciliter le réseautage ;
- **Communication régulière en français, en arabe et en langues locales** : Il s'agit ici d'échanger à travers les médias afin d'assurer une couverture médiatique efficace du projet ;
- **Supports d'information à travers les dépliants, une E-newsletter, des fiches pour les succès stories et leçons apprises, les supports écrits pour la conduite des réunions avec les parties prenantes (rapports d'étude, rapports de mission, comptes rendus, présentations Power Point, etc.), les Panneaux / pancarte des réalisations** : Il permet une visibilité du projet ;
- **Les films documentaires sur les succès stories** pour l'éducation par l'exemple et faire connaître les réalisations du projet et leurs contributions. La projection de ses documentaires avec les acteurs même dans les différents sites de projet lors des

évènementiels faciliterait une plus grande adhésion et appropriation du projet par les bénéficiaires.

- **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes** : Cela permet de recueillir les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes dans un formulaire de feedback. Les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

#### **4.1.Stratégie proposée pour la divulgation d'informations**

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'elles soient externes ou internes.

#### **4.2.Messages clés**

Les messages clés devront être développés car chaque composant et préparés plus en détail lors de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont des messages clés pertinents pour les différentes composantes du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, et dans le but d'informer les parties prenantes du projet sur l'activité planifiée à travers l'ensemble du cycle du projet.

- Qu'est-ce que le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale ? Informez-vous sur le projet (l'objet, la nature et l'envergure du projet ; les composantes et la durée des activités du projet, etc.)
- Quelles sont les composantes de Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale ?
- Faire partie de la planification Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale
- Participer aux consultations Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale.
- Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases du projet et des mesures d'atténuation respectives.
- L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est important ;
- L'engagement citoyen ;
- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par l'Unité de Gestion du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale : hygiène, sécurité, risques d'EAS/HS liés au projet ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des différents risques liés à l'utilisation des déchets en général, des déchets dangereux en particulier et de produits phytosanitaires. Pour ce qui est des consultations relatives aux risques d'EAS/HS, les discussions porteront sur les risques d'EAS/HS qui peuvent être engendrés par le projet et les opportunités/mesures d'atténuation, sur les canaux d'entrée au MGP pour les plaintes EAS/HS. Il sera exclu les questions sur les expériences individuelles de VBG et il est sera nécessaire de toujours s'assurer d'être conforme aux directives de l'OMS sur la collecte éthique des données sensibles relatives aux VBG : « *OMS, Principes d'éthique et de sécurité*

*recommandés par l’OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d’urgence, 2007 ».*

- La participation et l’implication des acteurs et des populations locales ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation du public envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes.

#### **4.3.Format d’information et méthodes de diffusion**

Le Projet d’Agribusiness et de transformation Rurale combinera différentes méthodes de diffusion de l’information. Il utilisera des méthodes de communication écrites et visuelles, ainsi que des communications par la télévision, la radio et d’autres canaux de communications.

Les messages plus complexes auprès des populations (interdiction d’EAS/HS, code de conduite) et notamment pour les populations qui ne savent pas lire, des séances d’information et de sensibilisation en langues locales seront tenues au profit notamment les leaders d’opinions, les femmes et les adolescents, les responsables coutumiers et religieux, etc.

Pour les supports adressés aux enfants, des boîtes à images ont été conçues pour les séances de sensibilisation et d’information pour cette catégorie.

#### **4.4.Communication écrite et visuelle :**

- **Résumé** – un résumé non technique permettra de donner les informations du projet de façon concise sans l’utilisation des termes trop techniques.
- **Panneaux d’affichage** - les panneaux d’affichage sont plus expressifs dans les collectivités rurales avec la diffusion d’informations par le biais des affichages dans les centres communautaires, les écoles locales et les entrées des lieux de travail. Cette méthode sera utilisée pour diffuser les informations relatives au calendrier et à la durée des travaux et d’autres informations jugées nécessaires.
- **Les films documentaires ou le théâtre forum** sont des puissances outils de sensibilisation qui toucherait un plus grand nombre et faciliterait la diffusion des messages du projet et leur appropriation par les communautés.
- **Lettre** : Elle sera utilisée pour transmettre des messages très spécifiques. C’est une méthode formelle qui sera utilisée pour demander de l’information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d’autres acteurs institutionnels. Le partage d’informations, la sollicitation d’experts environnementaux et sociaux et la diffusion de documents environnementaux et sociaux directement aux principales parties prenantes peuvent se faire efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l’organisation de réunions.



- **Journaux**- les journaux sont généralement bien adaptés pour les annonces formelles ou pour atteindre un large éventail de parties prenantes rapidement. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et peut rapidement causer un malentendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Malheureusement la plupart des journaux publics et privés ne sont pas dans la zone du projet. Toutefois le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale pourrait faire un plaidoyer auprès de certains journaux pour leur livraison dans la zone du projet. La liste des journaux figure en annexe 7 du rapport. Ainsi le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale pourra diffuser les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) à travers les journaux les plus lus.

#### **4.5. Médias**

Les principaux canaux de communication sont la radio et la télévision. Ces médias sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants. Ils sont très utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Dans le cadre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, il sera utilisé les médias suivants :

La Radio nationale Tchadienne (radio ONAMA) , Station de Radio AL NADJAH (privée) et Station de radio Al Nourahl sont les plus écoutées selon les échanges avec la population.

La télévision nationale n'atteint pas toutes les zones d'intervention du projet.

La liste des différents médias est consignée aux **annexes 6 ; 7 et 8**.

#### **4.6. Autres moyens de communication**

Le projet pourra utiliser les autres moyens de communication que sont :

Services agricoles, d'élevages, vétérinaires et autre: sont directement associés aux problèmes de développement agricole. La plupart des parties prenantes les considèrent comme l'entité à approcher et le premier point de contact lorsqu'elles sont confrontés à des problèmes agricoles, aux épizooties, y compris lorsqu'il y a une épidémie ou des attaques d'acridiens. Ces services ont une connaissance des problèmes liés à leur domaine de compétence et des sites potentiels pour les informations sur épizooties les attaques des pestes et les risques qui devraient aider et soutenir la coordination du projet lors des consultations pour la conception détaillée du projet.

Etablissements scolaires et les marchés : Ils sont aussi les moyens de communication efficaces utilisés par les communes et ONG intervenant dans la zone d'étude.

Le téléphone : l'utilisation de la téléphonie mobile (téléphone portable) est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension

mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige l'établissement des lignes vertes gratuites pour le projet et recommande la maîtrise des sujets par des opérateurs ;

Les crieurs publics : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langues locales.

#### 4.7. Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations particulières soutenues par le projet.

Le tableau 9 donne la stratégie de communication avec les parties prenantes visées

**Tableau 9 : Stratégie de communication avec les parties prenantes**

Phases du projet	Parties prenantes visées	Informations à communiquer	Méthodologie	Calendrier proposés
En phase préparatoire	Autorités et Services techniques et administratifs ; ONG et Associations	Informations sur le projet : objet, la nature et l'envergure du projet ; les composantes et la durée des activités du projet, etc. Les activités du projet et leur planification L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet L'engagement citoyen La Participation et l'implication des acteurs et des populations locales Le mécanisme de gestion des plaintes.	Lettre d'invitation ; Courriers ; Rencontre/réunions formels ; Entretiens	Tout au long de la mise en œuvre du projet
En phase de fonctionnement	les leaders d'opinions, les femmes et les adolescents, les responsables coutumiers et religieux, etc.	IEC sur EAS/HS Code de conduite Mariages forcés Mariages précoces Le rapt La scolarisation des jeunes filles	Séances de formation et de sensibilisation ; Etablissement de santé ; Etablissement scolaires ; Marchés ; Médias : Radio Diffusion nationale, stations de radio, télévision nationale ; Panneaux d'affichage	Semestriellement
	Elus locaux, journalistes, représentants des	Informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.	Visites des sites du projet ; Etablissement de santé ; Etablissement scolaires ; Marchés ;	Semestriellement

Phases du projet	Parties prenantes visées	Informations à communiquer	Méthodologie	Calendrier proposés
	organisations de la société civile		Médias : Radio Diffusion nationale, stations de radio, télévision nationale ; Panneaux d'affichage	

#### 4.8. Proposition de stratégie de consultation

Un large processus de consultation nécessite l'utilisation et la combinaison de différentes méthodes en tenant compte des caractéristiques du public cible. Les méthodes de consultation pour le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale sont présentées dans le tableau 10.

Tableau 10 : Stratégie de consultation des parties prenantes

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Préparation	Avis et perception, préoccupations et opinions relatives au projet	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile <sup>8</sup>	UGP

<sup>8</sup> Ces organisations professionnelles dont il est question sont les acteurs qui ont été consultés lors de l'élaboration de ce document, et le projet utilisera leurs expériences lors de la mise en œuvre des activités du (CGES, NIES, CPR, PGPP, PMPP, PEES, PGMO): Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), les organisations de femmes (UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad, AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad, AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad, AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise, CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), et des organisations de confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad. (Cf. Annexe Erreur ! Document principal seulement. : Parties prenantes intentionnelles).

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Préparation	Mécanisme de gestion des plaintes	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités locales Société civile Agence d'exécution	UGP
Phase de réalisation des instruments spécifiques (CGES, NIES, CPR, PGPP, PMPP, PEES, PGMO)	Préparation des instruments spécifiques ((CGES, NIES, CPR, PGPP, PMPP, PEES, PGMO)	Consultations publiques Guides d'entretien, fiche de collecte de données	Avant la mise en œuvre du sous projet	Populations, ONG, société civile et secteurs privés	UGP
Phase de pré-construction	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : violences sexuelles ; EAS/HS, etc.	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	Avant le démarrage des activités et durant toute la phase d'exécution du projet Communes et quartiers	Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	UGP DEELCPN Ministère de la Production et de la Transformation Agricole
Phase de pré-construction	Préparation et suivi des documents environnementaux et sociaux	Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis	1er semestre de l'année 1 de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Agences gouvernementales, ONG, société civile et secteurs privés	Ministère de la Prospective Économique et des Partenariats Internationaux Unité de Coordination du Projet et l'Expert en sauvegarde Environnement et Social

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Phase de fonctionnement	Diffusion de l'information	Ateliers de diffusion et dissémination des instruments de sauvegarde environnementale et sociale Panneaux d'affichages ; Site Web Communiqué de presse et de radio à l'ouverture. Brochures d'information	2eme semestre de l'année de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Grand public, tous les organismes gouvernementaux, et les organisations de la société civile	Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux Unité de Coordination du Projet et l'Expert en sauvegarde Environnement et l'Expert Social

*Source : Mission d'élaboration du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, mars 2020*

#### **4.9.Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables**

L'un des objectifs d'un PMPP est :

- d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale (y compris les groupes vulnérables), ainsi que d'autres parties intéressées ;
- de veiller à ce que ces parties prenantes soient dûment engagées sur les questions environnementales et sociales susceptibles de les affecter, au moyen d'un processus de diffusion d'informations et de discussions significatives ;
- et de maintenir une relation constructive avec les parties prenantes sur une base continue grâce à un engagement significatif pendant la mise en œuvre du projet.

.Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles de la participation des personnes vulnérables :

- rencontres par catégorie dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

L'essentielle de la démarche est d'intégrer ces groupes vulnérables tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leur vulnérabilité soit cartographiée et que les mesures appropriées soient définies pour s'assurer qu'elles ont l'égalité des chances de faire entendre leurs préoccupations et des avis sur le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale.

De manière périodique (trimestriellement ou semestriellement), des réunions en un-contre-un seront organisées avec des personnes vulnérables afin de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations et des mesures prévues à cet effet, de leur implication dans la mise en œuvre de ces mesures et aussi de s'assurer que les avantages du projet leurs seront également bénéfiques.

Ces réunions individuelles peuvent être bénéfiques mais elles peuvent également comporter des risques, d'abus de pouvoir, exploitation ou abus sexuel. Il faudra mettre en place des mesures de sauvegarde pour minimiser ces risques notamment la signature préalable du code de bonne conduite sur le VBG, l'information, l'éducation et la communication (IEC) à l'endroit de tous ces acteurs sur les VBG, l'anonymat des victimes de VBG.

Le projet favorisera les personnes vulnérables à soumettre les plaintes et s'engagera à fournir des réponses opportunes aux demandeurs et aussi donner leurs points de vue sur la mise en œuvre du MGP. Les personnes vulnérables seront informées à l'avance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) existant afin qu'elles puissent y accéder chaque fois qu'elles en ont besoin. Elles seront aussi consultées sur l'identification des canaux d'entrée considérés comme sûrs et accessibles par les femmes et jeunes filles entre autres.

#### 4.10. Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre du PMPP est donné par le tableau 11.

**Tableau 11 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP**

Besoins spécifiques des Parties Prenantes/Activités	Lieux	Périodes
Organisation de l'atelier de démarrage du projet	Ndjamena, le Lac, le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis, au centre ; le Borkou au Nord ; le Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental et le Logone Occidental au sud ; l'Ouaddaï et du Sila à l'est.	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Organisation de l'atelier de clôture du projet		2 <sup>ème</sup> semestre 2028
Réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation		Une fois par trimestre pendant les 5 ans du projet
Consultations publiques réalisées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des NIES		De la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> année du projet
Consultation des communautés sur l'identification des canaux d'entrée considérés comme sûrs et accessibles par les femmes et jeunes filles entre autres		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2024
Mise en place d'un Comité de Dialogue et Mécanisme de Gestion des Plaintes. Ce Comité est élu par les membres des communautés concernées y compris les autorités/représentants des services déconcentrés de la localité concernée		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2024
Atelier de présentation des MGP y compris les procédures relatives au recueil et traitement des plaintes EAS/HS		2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2024 et 1 <sup>er</sup> semestre de l'année 2025
Réunions trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines	Ndjaména	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre durant le projet
Information et sensibilisation sur des acteurs et principalement les bénéficiaires	Ndjamena, le Lac, le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis, au centre ; le Borkou au Nord ; le Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental et le Logone Occidental au sud ; l'Ouaddaï et du Sila à l'est.	Une fois par trimestre pendant 4 ans
Collecte de feedback sur le fonctionnement du MGP, sur l'efficacité des mesures d'atténuation des risques mises en place par le projet ; consultations régulières sur les risques liés à la mise en œuvre du projet		
Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, environnementale et sociale, etc.)		Du début à la fin du projet
Atelier de partage des documents environnementaux et sociaux (PEES, PMPP, CGES, MGP, VBG)		2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2025

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, Juin 2023*

#### **4.11. Examen des commentaires**

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) va recruter un spécialiste environnement et un spécialiste social. Il se chargera de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet. En plus des dispositions prises au niveau de l'Unité de Gestion du Projet, le Projet va recruter au niveau local une ONG d'intermédiation sociale compétente.

Cette ONG sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'Unité de Coordination du Projet qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

Le recueil des commentaires et avis des différentes parties prenantes au niveau local se fera par l'ONG bien que l'équipe du projet pourra aussi lors de ses sorties rencontrer aussi les parties prenantes et collecter les informations qui rentrent dans le cadre normal du suivi des activités du projet. La collecte des données se fera par des entretiens ou échanges directs avec les parties prenantes, lors de réunions régulières ou extraordinaires. D'autres moyens tels que les courriels, les lettres, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CPA, CDA ou CCA etc.) seront mis à profits.

L'ensemble des données et informations recueillies seront capitalisés sous forme de compte rendu ou de rapports mensuels et trimestriels à partager avec le projet et ses partenaires. Ces différents rapports établiront le niveau de mise en œuvre des activités du projet avec les parties prenantes, les difficultés rencontrées, les solutions apportées et les mesures prises pour ne mise en œuvre réussi du projet.

#### **4.12. Phases futures du projet**

Le Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale mettra en œuvre un système de reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports trimestriels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports trimestriels produits par la Coordination du Projet. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. La Coordination du Projet établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

La Coordination du Projet invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.



## MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Dans le cadre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, le mécanisme de gestion des plaintes sera élaboré et couvrira les activités du projet dans toute sa zone. Ce document fournira la substance de la gestion des plaintes et conflits qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre des activités du projet. Ainsi, il inspire la description de la gestion des plaintes et conflits potentiels en lien avec des instruments de sauvegardes environnementale et sociale dont le PMPP.

L'objectif visé par le MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale et qui est pertinent pour couvrir les activités à travers un dispositif et des procédures dédiées. Le dispositif est fondé sur l'existant (les parties prenantes coutumières, administratives, socio-économiques locales) et tient compte des liens géographiques, hiérarchiques et des usages. La procédure de gestion des plaintes est basée sur les pratiques existantes et privilégie le traitement à l'amiable. Cependant, les protagonistes ont la liberté de recourir aux instances juridiques ou tout autre organe tout en privilégiant le recours au mécanisme de gestion des plaintes du projet.

Les principes fondateurs du Mécanisme de Gestion des Plaintes sont la transparence, la diligence, l'impartialité et l'exclusivité. Aussi, pour le cas des plaintes en lien avec l'exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel (EAS/HS), les choix et les besoins des survivantes seront au centre des processus décisionnels, des procédures de gestion des plaintes et autres activités entreprises, tel que le référencement vers les services de prise en charge. Une telle approche permettra de :

- Créer un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivantes ;
- S'assurer que le consentement éclairé des survivantes est systématiquement obtenu ;
- Respecter leurs droits, souhaits et choix ;
- Maintenir la confidentialité à tout moment ;
- Préserver l'intégrité morale et physique des survivantes tout au long du processus de gestion des plaintes

Le financement du projet se doit de prendre les mesures appropriées pour que les comités de gestion des plaintes soient mis en place dans toutes les zones d'intervention du projet. En outre, doter ces comités de gestion des plaintes de moyens nécessaires à leur fonctionnement (Smartphones, registres, fournitures etc.).

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution de Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale se fera à travers neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. Il traite de manière différenciée de deux catégories de plaintes :

- Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet. Il peut concerner les choix, les méthodes, les résultats obtenus, la réinstallation, l'implication des parties prenantes, etc.
- Les plaintes sensibles portent habituellement sur les questions suivantes (liste indicative et non exhaustive) : impact négatif sur les services écosystémiques, mal gouvernance des ressources communautaires mises en place par le projet, discrimination et abus de pouvoir, non-respect des clauses environnementales et sociales, violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel, etc.

A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP sera formellement élaboré sur la base des étapes décrites et utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet. Des procédures spécifiques seront élaborées pour traiter des plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG) avec un accent sur l'exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS). Plus spécifiquement, une adaptation du MGP existant sera faite par un consultant individuel avant le démarrage des activités sur le terrain c'est-à-dire la phase de la mise en œuvre du projet. L'élaboration du mécanisme de gestion de plainte permettra de souligner et de décrire les procédures de traitement des plaintes liées à la VBG/EAS/HS pour assurer qu'elles soient traitées de façon rapide (avec référencement immédiat dans les 72 heures aux services médicaux, psychosociaux, et si possible, légaux), confidentielle, éthique, et centrée sur la survivante.

Les fiches d'enregistrement et de suivi ainsi que les protocoles de sauvegarde des données seront différents pour assurer la confidentialité des cas (**Protéger l'anonymat des plaignants, garantir l'impartialité du comité de gestion des plaintes ; Sélectionner et limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles**), et fait partie de ces procédures. Le rapport préliminaire du MGP fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du projet.

Les critères d'efficacité et du bon fonctionnement régulier du MGP en évitant les représailles sur les plaignants sont :

Légitime : Etablir la confiance avec les parties prenantes, et donner la garantie de la conduite équitable des processus de plaintes.

Accessible : Être connu de toutes les parties prenantes concernées par les projets et offrir une assistance adéquate à ceux qui rencontreraient des obstacles particuliers pour y accéder.

Prévisible : Comporter une procédure compréhensible et connue, assortie d'un calendrier à titre indicatif pour chaque étape, et être claire quant aux types de processus et résultats possibles et aux modes de suivi de la mise en œuvre.

Équitable : garantir aux parties lésées de bénéficier d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour une participation à un processus d'examen des plaintes dans des conditions de respect, d'équité et de clarté.

### **5.1. Mécanisme proposé**

Le mécanisme de gestion des plaintes sera subdivisé en quatre niveaux :

- Niveau village où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau sous-préfectoral ou cantonal ;
- Niveau préfectoral ou communal ;
- Niveau provincial.

**Tableau 12: Composition des comités par niveau de résolution des plaintes**

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau villages ou localité	<p>Dans villages ou le projet s'exécute, il sera mis en place un comité de gestion des plaintes comprenant :</p> <p>Le point focal désigné par la communauté et chargé de saisir les plaintes dans un système informatisé à l'aide d'un smartphone (ODK Collect)</p> <p>Le chef du village (Président)</p> <p>Le représentant du Comité Villageois (CV) ;</p> <p>La représentante des associations des femmes ;</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale.</p>	<p>Toute personne se sentant lésée dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou de ses activités ou ayant des doléances sera invitée à déposer, dans sa localité, une requête auprès du comité de village, qui l'examinera en premier ressort. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Le comité du village se réunit deux (2) jours après la réception de la plainte. Le chef de village informera et notifiera au plaignant (par téléphone et par écrit) la décision prise par le comité du village. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le comité préfectoral/ communal</p>
Niveau sous-préfectoral ou cantonal	<p>Dans chaque sous-préfecture ou canton, il sera mis en place un comité de gestion des plaintes comprenant :</p> <p>Le sous-préfet (Président) ;</p> <p>Le chef du canton ;</p> <p>La représentante des associations des femmes de la sous-préfecture ou du canton ;</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes de la sous-préfecture ou du canton ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale</p>	<p>La Commission sous-préfectorale ou cantonale de litiges se réunit dans les 2 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission sous-préfectorale ou cantonale après avoir entendu le plaignant délibère. Le sous- préfet ou le chef de canton va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau préfectoral.</p>
Niveau (préfectoral /communal)	<p>Le Préfet (président)</p> <p>Le Maire ;</p> <p>Le représentant du Comité Départemental d'Action (CDA) ;</p> <p>Le représentant du Comité Communal d'Action (CCA) ;</p> <p>Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales du projet</p> <p>La représentante des associations des femmes ;</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale.</p>	<p>La Commission Départementale ou communale de litiges se réunit dans les 3 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission départementale ou communale après avoir entendu le plaignant délibère. Le préfet va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau provincial.</p>
Niveau Provincial	<p>Le Gouverneur ou (SGP) Secrétaire général de la province (Président)</p> <p>Délégué de la santé</p> <p>Le représentant du projet (Coordonnateur du projet ou le chargé des questions environnementales et sociales du projet) ;</p> <p>La coordination provinciale des syndicats du Ministère de la Production et de la Transformation Agricole</p> <p>La coordination provinciale des syndicats des producteurs.</p>	<p>La Commission Provinciale de litiges se réunit dans les 7 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission provinciale après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé et notifié de la décision prise par les membres de la commission juste après la tenue de la session. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir la justice</p>

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
	Le représentant des associations des Jeunes ; La représentante des associations des femmes ; Le représentant d'une ONG locale.	

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, Juin 2023*

## 5.2.Détails du MGP

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG (au moins médicale, psychosociale et assistance juridique).

Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou une autre entité choisie.

Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée.

Il sera assuré la dissémination du MGP adapté aux plaintes EAS/HS auprès des communautés.

A chaque fois qu'une entente est conclue, elle fait l'objet d'un procès-verbal signé des parties pour s'assurer que tout le monde est confortable avec le contenu de l'accord. Pour cela, les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont proposées de la façon suivante.

### **Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)**

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

### ***Etape 2 : Analyse des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)***

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes sensibles, non sensibles ou celles non fondées et une procédure d'analyse adaptée à chaque type est adoptée.

***Etape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte (pour les plaintes non-sensibles)***

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant ;

***Etape 4 : Proposition de réponse (pour les plaintes non-sensibles)***

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte ;

***Etape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance (pour les plaintes non-sensibles)***

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

***Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctives***

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions corrective(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour l'accord du plaignant soit consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement, cosigné par les parties. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Le MGP génère généralement trois types principaux de réponse aux plaintes :

- Action directe pour la résolution de la plainte ;
- Poursuite de l'évaluation et engagement avec le plaignant et d'autres parties prenantes pour déterminer conjointement la meilleure façon de résoudre la plainte ;
- Détermination selon laquelle la plainte n'est pas admissible au MGP, soit parce qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité de base, soit parce qu'un autre mécanisme (au sein de l'organisation ou à l'extérieur, y compris le processus judiciaire) est la voie la plus appropriée à suivre pour la plainte.

Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

***Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte (pour les plaintes non-sensibles)***

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si les différentes parties parviennent à une entente, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués. En somme, de l'enregistrement de la plainte à son extinction totale, la durée moyenne estimée de la procédure de gestion de la plainte ordinaire serait d'environ 30 jours ouvrables et d'environ 45 jours ouvrables pour les plaintes sensibles. Le processus d'élaboration et la mise en place d'un MGP opérationnel dans le contexte du PRPSS fournira des délais de résolution qui tiennent compte des avis et préoccupations de toutes les parties prenantes.

#### ***Etape 8 : Rapportage (pour les plaintes non-sensibles)***

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc. Un mécanisme de suivi est mis en place pour vérifier le bon fonctionnement du MGP. Le suivi du MGP sera effectué par l'Expert en Développement Social et sert à :

1. Surveiller le nombre et le type de plaintes pour prendre des mesures proactives afin d'éviter de futures réclamations
2. Surveiller l'efficacité du MGP en termes de :
  - Utilisation (nombre, type, origine des cas, tendances) ;
  - Efficacité (traitements et réponses dans le temps) ;
  - Effectivité (niveau de satisfaction des utilisateurs et de la communauté en général).

#### ***Etape 9 : Archivage (pour les plaintes non-sensibles)***

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Toute information écrite doit être conservée dans des dossiers placés dans des lieux sécurisés et fermés à clé avec un accès strictement limité. Si des rapports ou données doivent être rendus publics, un seul représentant de l'organisation devra être habilité à publier l'information. Cette personne ne devra divulguer que des informations générales sur les survivants(es). Toute information permettant l'identification (nom, adresse, etc.) devra être supprimée.

#### ***Spécificité des plaintes EAS/HS***

Le MGP sera fondé sur une approche centrée sur les survivant-es qui place les choix et les besoins des survivant/es au centre des processus décisionnels, des procédures de gestion des plaintes et autres activités entreprises, tel que le référencement vers les services de prise en charge. Une telle approche permet de

- Créer un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivant-es ;
- S’assurer que le consentement éclairé des survivant-es est systématiquement obtenu ;
- Respecter leurs droits, souhaits et choix ;
- Maintenir la confidentialité à tout moment ;
- Préserver l’intégrité morale et physique des survivant-es tout au long du processus de gestion des plaintes

Comme noté plus haut, les plaintes d’EAS/HS feront l’objet d’un traitement spécifique au sein du MGP. Par exemple, l’enregistrement des plaintes se fera sur un registre séparé de celui des autres plaintes, la gestion des cas sera assurée par une entité ayant l’expérience dans la gestion des cas de VBG, le mode de résolution à l’amiable ne sera jamais retenu pour ce type de plaintes sensibles. Les acteurs impliqués dans le MGP devront être formés sur les procédures spécifiques au recueil et traitement des plaintes EAS/HS mais également sur leurs rôles et limites de leurs rôles concernant ces plaintes. Ces mesures seront énumérées de manière plus détaillée dans le document du MGP du projet lors de l’élaboration dudit MGP.

### Plan d'action du MGP

Tableau 13 : Plan d'action du MGP

N°	ACTIONS	Période	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable(s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Coût Total x 1000	
							FCFA	US\$
1	Elaboration d'un MGP (y compris VBG/EAS/HS)	Deux (2) mois après le recrutement de l'Expert Environnementaliste et de l'Expert Social	- Retard dans le processus d'approbation /approbation dans les délais par la banque ; prise en compte rapide des observations éventuelles de la Banque par le Spécialiste de l'UGP	- Coordinateur du projet AGRIBUSINESS et Transformation Rurale	- Expert Environnementaliste et Expert Social	- UGP	- 0	- 0
2	Mise en place des comités de gestion des plaintes	Trois (3) mois après la validation du MGP	- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action - Disponibilité des acteurs/	- Expert Environnementaliste et Expert Social	- Coordinateur du projet AGRIBUSINESS et Transformation Rurale - La RAF	- UGP	- 700	- 1162

N°	ACTIONS	Période	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable(s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Coût Total x 1000	
							FCFA	US\$
			Saisir à temps les acteurs et collaborer avec eux		- Chargé de communication			
3	Acquisition des smartphones pour l'enregistrement des plaintes par les points focaux	Au moment de la formation des comités de gestion des plaintes	- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action	- Coordinateur/RAF	- Fournisseur(s) des matériels de gestion	- RA F/ UG P	- 2 0 0 0	- 3 , 3 2 0
4	Formation des comités de gestion des plaintes	Deux (2) mois après la mise en place des comités de gestion des plaintes	- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action - -Disponibilité des acteurs/Saisir à temps les acteurs et collaborer avec eux	- Expert Environnementaliste - Expert Social	- Coordonnateur du projet AGRIBUSINESS et Transformation Rurale - La RAF - Chargé de communication - Les communautés concernées	UGP	28 000	46,4 7
5	Mise à disposition des points focaux chaque mois des unités pour les appels et la connexion internet	Chaque mois	- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action	- Coordinateur/RAF	- Fournisseur(s) des unités pour les appels et la connexion internet	- RA F/ UG P	- 1 5 0 0	- 2 4 , 9 0
4	IEC sur les dispositions du MGP envers les travailleurs et les communautés	Tous les trimestres pendant la durée du projet	- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action - Disponibilité des acteurs/Saisir à temps	- Expert Environnementaliste - Expert Social	- Coordonnateur du projet AGRIBUSINESS et Transformation Rurale - La RAF - Chargé de communication	- UG P	- 2 8 0 0	- 4 6 , 4 7



N°	ACTIONS	Période	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable(s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Coût Total x 1000	
							FCFA	US\$
			les acteurs et collaborer avec eux		- Les communautés concernées			
5	Evaluation de la performance du MGP par un consultant	Après la 2ème année de mise en œuvre du MGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des fonds/mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour l'action</li> <li>- Disponibilité des acteurs/ Saisir à temps les acteurs et collaborer avec eux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert Environnementaliste</li> <li>- Expert Social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communautés concernées</li> <li>- Expert Environnementaliste</li> <li>- Expert Social</li> <li>- Consultant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1000</li> <li>0</li> <li>0</li> <li>0</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 106,60</li> </ul>
<b>Total</b>							<b>90000</b>	<b>149,38</b>

### Détails du budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

L'Unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget devra être inscrit au budget de gestion du projet. Toutefois, un budget indicatif est proposé au tableau 14 et sera actualisé à la mise en œuvre du projet.

**Tableau 14 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes**

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000		Période
				FCFA	US\$	FCFA	US\$	
1	Elaboration d'un MGP (y compris VBG/EAS/HS)	Etude	1	0	0	0	0	Deux (2) mois après le recrutement de l'Expert Environnementaliste et de l'Expert Social
2	Mise en place des comités de gestion des plaintes	Réunions (casse croutes)	14	500	0,8299	7000	11,62	Trois (3) mois après la validation du MGP
3	Acquisition des smartphones pour l'enregistrement des plaintes par les points focaux	Nombre	40	50	0,0830	2000	3,320	Au moment de la formation des comités de gestion des plaintes
4	Formation des comités de gestion des plaintes	Département	14	2 000	3,3196	28 000	46,47	Deux (2) mois après la mise en place des comités de gestion des plaintes
5	Mise à disposition des points focaux chaque mois des unités pour les appels et la connexion internet	Mois	3000	5	0,0083	15000	24,90	Chaque mois
4	IEC sur les dispositions du MGP envers les travailleurs et les communautés	Nb d'IEC	14	2 000	3,3196	28 000	46,47	Tous les trimestres pendant la durée du projet
5	Evaluation de la performance du MGP par un consultant	Etude	1	10 000	16,5978	10 000	16,60	Après la 2ème année de mise en œuvre du MGP
<b>TOTAL</b>						<b>90 000</b>	<b>149,38</b>	

*Source : Mission PMPP, Juin 2023*

## SUIVI ET REPORTING

### 6.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Un rapport trimestriel pour la mise en œuvre du PMPP sera élaboré par la coordination du projet.

Des rencontres provinciales et départementales seront organisées par trimestre pour évaluer le niveau d'implication des parties prenantes et une rencontre annuelle des Parties Prenantes sera organisée au niveau central pour faire un bilan de la mise en œuvre du PMPP.

La situation sécuritaire et conflictuelle pourrait être mieux appréciée actuellement par le projet. Au moment de l'élaboration du PMPP, la situation sécuritaire et conflictuelle ne posait pas de problème en termes de suivi des activités du projet pour les tiers. Cependant comme dans toute zone de conflit ou d'insécurité, des mesures sécuritaires doivent être prises pour la participation ou non des tiers au suivi. Les mesures édictées au plan national et par les partenaires au développement doivent être respectées rigoureusement. Il s'agira de s'informer au maximum sur la Situation conflictuelle et d'insécurité avant de se déplacer dans toute zone du Tchad et particulièrement dans la zone du projet.

Les outils ou méthodes utilisées ainsi que les indicateurs de performances sont consignés dans le tableau 15.

**Tableau 15 : Programme de suivi environnemental et social**

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées</li> </ul>	Expert en Environnement Expert Développement Social	Une fois par trimestres	Rapport d'activités du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées</li> <li>100 % des plaignants ont utilisé le MGP</li> </ul>	Expert en Environnement Expert Développement Social Spécialiste en suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien) ; Fiche d'enregistrement des plaintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 80 % des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques</li> </ul>	Expert en Environnement et Expert Développement Social Suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> <li>% de plaintes VBG ayant été référées aux services de prise en charge</li> <li>Délai de réponse apportée aux plaintes, y compris les plaintes de VBG (de manière agrégée)</li> </ul>	Assistant Genre	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des supports de communication prévus sont réalisés ;</li> <li>100 % des canaux de communication identifiés sont utilisés</li> </ul>	Expert en Environnement et Expert Social Responsable en communication du projet	Une fois par an	Plan de communication Echanges avec la coordination du projet

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rapports trimestriels de mise en œuvre du PMPP prévus sont disponibles</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport d'activités
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rencontres annuelles et régionales sont organisées</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport du Gouvernorat PV d'organisation des rencontres

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, Juin 2023*

L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités du PMPP) et recommandera les améliorations.

### **Implication des parties prenantes dans les activités de suivi**

Une réunion bimensuelle des parties prenantes sera initiée pour discuter et examiner les principaux indicateurs d'engagement des parties prenantes. Les parties prenantes (personnes touchées et prenantes) auront la possibilité d'indiquer si elles sont satisfaites ou non du processus de consultation du projet et de ce qui sera modifié dans le processus de mise en œuvre du PMPP afin de le rendre plus efficace.

L'UGP assurera une participation adéquate de toutes les parties prenantes aux activités de suivi du projet selon les principes contenus dans ce document.

## **6.2.Rapports aux parties prenantes**

L'objectif d'un plan de mobilisation des parties prenantes est de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressés et affectés d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que la coordination du Projet, par le biais des canaux de communication existants, fasse des rapports trimestriels (en formats papiers avec un résumé non technique et traduit en langue locale) aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été inclus et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

## RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 7.1. Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale

La synthèse du plan est donnée dans le tableau 16.

**Tableau 16 : Synthèse du PMPP**

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
<b>PRÉPARATION DU PROJET</b>						
1	Présenter le projet de plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le plan de mobilisation des parties Prenantes (PMPP) pour impliquer les parties prenantes dans leur finalisation	Organismes gouvernementaux, Unité de Coordination du Projet, ONG locales pour l'environnement, l'agriculture, l'élevage et la pêche; représentants de la société civile, représentants des groupes communautaires, groupes ou association de femmes, de jeunes ; Représentants des administrations municipales	a) présenter le résumé du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale des mesures et actions matérielles visant à atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; Responsabilité/autorité et ressources/financement engagés et date d'achèvement. b) présenter le PMPP du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale (identification des parties prenantes et méthodes de communication)	Organisation de réunions/consultations publiques et/ou d'une réunion.	Avant le début du projet Une réunion publique et des réunions individuelles organisées pour discuter de PEES et du PMPP	Ministère de la Production et de la Transformation Agricole

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
2	Diffusion du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; -PEES -Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) -Cadre de Réinstallation Involontaire, Plan de Gestion des Pestes (PGP) -Évaluation des risques liés à la violence basée sur le genre (plan d'action VBG/EAS/HS) finalisé	Les entités gouvernementales, les ONG locales en matière d'environnement et d'agriculture, les groupes de femmes, la société civile, le secteur privé et les administrations municipales, Banque mondiale.	Message électronique pour informer les parties intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués. Publicité dans les journaux, Radio et télévision locaux	Télécharger sur les sites Web des organismes gouvernementaux, y compris le ministère de la prospective économique et des partenariats internationaux; WB et autres. Copies papier dans des endroits accessibles localement. Envoyez des copies par courriel à des personnes et organisations clés.	Rediffuser chaque fois qu'il y a une révision importante.	Ministère de la Production et de la Transformation Agricole / UGP Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable Ministère de la Santé Publique et de la Prévention
<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>						
3	Organisation de l'atelier de démarrage du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers régionaux	1 <sup>er</sup> trimestres 2024	UGP Gouverneurs Préfets
4	Atelier spécifique de présentation des MGP y compris les VBG/EAS/HS	Organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Contenus du MGP et de VBG/EAS/HS	Atelier	1 <sup>er</sup> semestre de et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2024	UGP et Gouverneurs
5	Atelier de partage des documents environnementaux et	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des	Engagement des PP Les impacts génériques ;	Atelier	2 <sup>ème</sup> semestre de l'année 2024	UGP, Antennes et Gouverneurs

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
	sociaux (PEES, PMPP, CGES, VBG/EAS/HS, PGMO)	femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Modalités d'indemnisation MGP et VBG/EAS/HS			
6	Suivi des progrès de la mise en œuvre du projet	Comité de pilotage du projet	Examen du rapport d'avancement de l'UGP et du consultant en supervision de projet	Réunions en présentielle Réunion de consultation publique	Trimestriel sur la durée du projet	UGP
		Banque mondiale		Réunions en présentielle ou en virtuelle Réunion de consultation publique		UGP
		UGP, consultant en supervision de projet	Examiner la progression de la mise en œuvre ; discuter et traiter les questions soulevées ;	Réunion de consultation publique	Mensuel, et ou selon les besoins	UGP
7	Résoudre les plaintes reçus par le projet	Comité de Gestion des Plaintes	Pour traiter les plaintes soumis au Comité/UGP	Réunions	Si nécessaire (selon Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	UGP
8	Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines et de jeunesse	Services techniques et administratifs centraux et régionaux, Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines et de jeunesse	Etat d'avancement Performance	Réunion	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre pendant 5 ans	UGP

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
<b>PHASE DE CLOTURE DU PROJET</b>						
9	Diffusion des indicateurs de performance du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale	Grand public Tous les organismes gouvernementaux Communauté d'affaires Organisations de la société civile, CPA, CDA, CCA	Informations générales sur d'amélioration des rendements de l'agriculture et le renforcement des chaînes de valeur	Affichage sur les babillards du Ministère de la Production et de la Transformation Agricole; Site Web du Ministère de la Production et de la Transformation Agricole, Communiqué de presse et de radio à l'ouverture, Brochures d'information	Dès que possible après le début du projet	Ministère de la Production et de la Transformation Agricole ;
10	Organisation de l'atelier de clôture du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers provinciaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2028	UGP Gouverneurs

*Source : Mission d'élaboration du Projet Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, juin 2023*



## 7.2. Fonctions et responsabilités de gestion du PMPP

La mise en œuvre de PMPP exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau 17. Ce tableau sera mis à jour dès que les noms et les contacts des responsables qui seront désignés lors de la préparation et au démarrage du projet sont connus.

**Tableau 17 : Equipe de gestion du PMPP**

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts :
1	Equipe de préparation du projet	Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'Unité de Coordination du projet	
2	Unité de Gestion du Projet (UGP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et superviser dans la mise en œuvre du PMPP ;</li> <li>• Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).</li> </ul>	Tél : Cel : Email :
3	Expert en Sauvegarde Environnementale (ESS) de l'UG Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale	Charger de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur	Cel : Email :
	Expert en Sauvegarde Sociale (SSS) de l'UG Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale		
4	Le Responsable Administratif et Financier et Comptable (RAFC)	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes	Cel : Email :
5	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)	Cel : Email :
6	Spécialiste en communication (SC)	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP	Cel : Email :
7	Spécialiste en suivi évaluation (SSE)	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau provincial ; Faire le suivi du PMPP	Cel : Email :

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, juin 2023*

## 7.3. Ressources

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les activités et atteindre les objectifs du PMPP. La mise en œuvre du PMPP va mobiliser environ **238 425 000 FCFA** soit **661 650 USD** financé entièrement par le projet pour les 5 ans comme l'indique le tableau 18.

**Tableau 18 : Budget annuel estimatif de PMPP**

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000	
				FCFA	US\$	FCFA	US\$
1	Publicité dans le journal/radio/TV	FF	6	5 000	8,30	30 000	49,82
2	Réunions de consultation (lieu, impression, cahiers, cas croûte, rafraîchissements, etc.)	Trimestre	48	1 000	1,66	48 000	79,72
3	Frais de prise en charge de transport des participants	100 participants par an	100	2 50	0,42	25 000	41,52
5	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	Etude	1	10 000	16,61	10 000	16,61
7	Evaluation de la performance du PMPP	Etude	1	10 000	16,61	10 000	16,61
8	Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes <sup>9</sup>	FF	1			<b>90 000</b>	<b>149,47</b>
<b>TOTAL</b>						<b>213 000</b>	<b>353,74</b>
Imprévu (10 %)						21 300	35,37
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>234 300</b>	<b>389,12</b>

*Source : Mission d'élaboration du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale, Juin 2023*

**NB : Ce budget ne comprend pas de salaires**

<sup>9</sup> Le budget détaillé de la mise en œuvre du MGP est donné au tableau 11.

## CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Selon les nouvelles dispositions de la Banque mondiale, ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. **La mise en œuvre du PMPP nécessite la mobilisation de 234 300 000 FCFA soit 389 120 USD.** La mobilisation des fonds nécessaires sera adaptée à la mise en œuvre du projet avec souplesse.